

cndp

Commission particulière

du débat public
Arc de Dierrey

Compte-rendu

du débat public



Projet de canalisation
de transport de gaz naturel
Arc de Dierrey

9 Mars 2010

Compte-rendu du débat public

Projet de canalisation
de transport de gaz naturel
Arc de Dierrey



I	Introduction	p3
II	Cadre légal et contexte de ce débat public	p5
	A - Le cadre légal	
	B - Le maître d'ouvrage : GRTgaz	
	C - La Commission de régulation de l'énergie (CRE)	
	D - L'ouvrage mis au débat	
III	Préparation et organisation du débat public	p12
	A - La préparation	
	B - L'organisation	
	C - La participation	
	D - Le budget d'organisation du débat	
IV	Les apports du débat public au projet Arc de Dierrey	p24
	A - Les principaux thèmes évoqués	
	B - Les enjeux et l'opportunité du projet	
	C - Une mise en question des caractéristiques techniques du projet	
	D - Les impacts du projet Arc de Dierrey vus par les participants	
	E - Les demandes du public	
	F - Les enseignements du débat public pour le projet Arc de Dierrey	
	G - Les premiers constats, les premières impressions	
V	Conclusion	p52
VI	Annexes	p55



Introduction



Selon la loi Démocratie et Proximité de février 2002, tout projet d'envergure et concernant l'aménagement du territoire doit faire l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le projet de canalisation Arc de Dierrey (300 kilomètres, 1 200 millimètres de diamètre) répond aux caractéristiques requises. La CNDP, saisie par GRTgaz, maître d'ouvrage, a émis un avis favorable à la tenue du débat public en séance du 4 février 2009. La dernière réunion publique s'est tenue le 15 janvier 2010 à Crépy-en-Valois achevant ainsi ce long et passionnant exercice d'intelligence collective.

Bien qu'en partie adossé à la région parisienne, ce projet de gazoduc s'inscrit dans une zone peu peuplée et riche en milieux naturels sensibles. Le premier objectif de ce débat public a consisté à sortir de l'anonymat des projets techniques sur lesquels se penchent plus fréquemment les ingénieurs ou décideurs politiques.

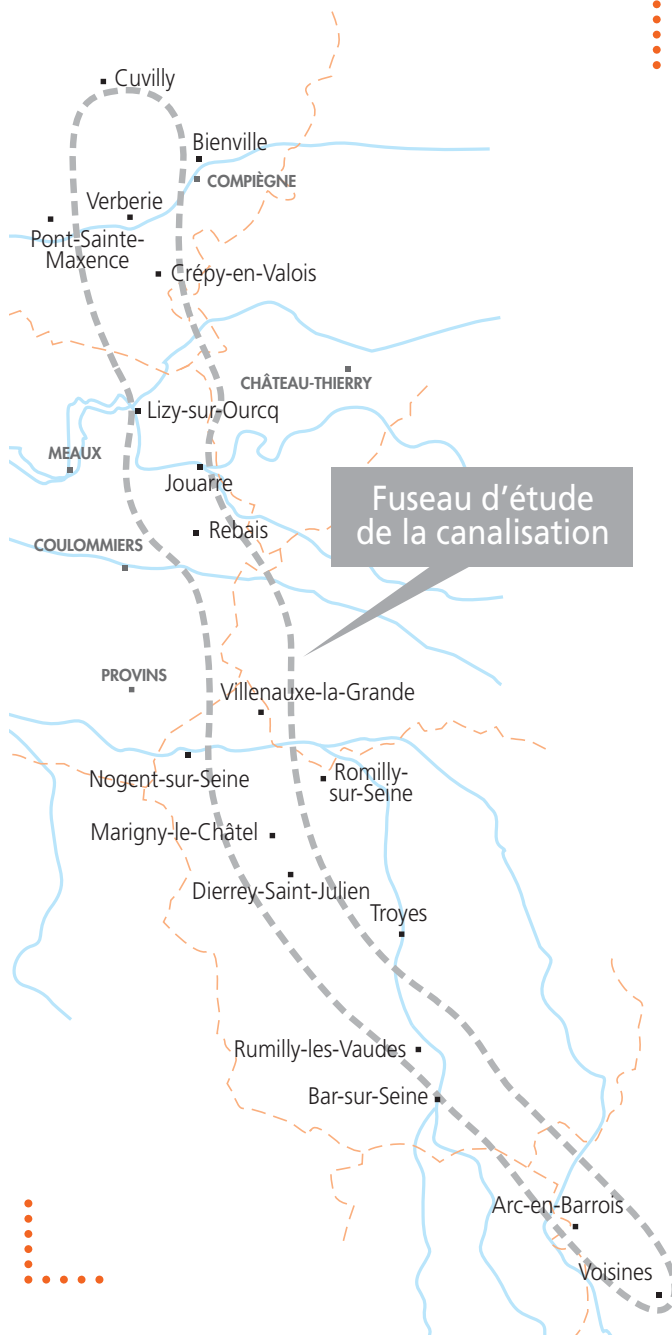
Anonyme, ce gazoduc d'envergure, ne pourra plus l'être, même si sa conception prévoit qu'il soit enterré à 99 %. Le débat public aura donc d'abord été l'occasion pour tous les habitants de ce territoire majoritairement rural de faire connaissance avec cette canalisation.

Une fois l'objet gazoduc mieux cerné, c'est tout son environnement qui est mis en lumière par le débat public. Le sol d'abord, cette "niche" écologique que se réapproprient peu à peu ses usagers, en particulier les cultivateurs qui redécouvrent depuis quelques années les notions de terroir, de vie du sol. Le sol n'est pas inerte mais riche de différents matériaux et ressources (terre arable, pierres et roches, micro-faune, nappes phréatiques, sources, argile, craie... et même vestiges archéologiques).



Le gazoduc est devenu un outil potentiel d'aménagement du territoire ou au contraire une frontière, une limite, un frein pour tous les projets concurrents ou plus simplement le développement des communes traversées. Les élus et le public ne sont pas simple-

ment demandeurs d'un tracé de moindre impact mais d'un projet qui dialogue avec le territoire.



Dialogue, concertation, cohérence, transparence, qualité, suivi, traçabilité, voilà l'attitude demandée par le public au maître d'ouvrage, avec l'espérance de possibles bénéfiques locaux (retombées économiques, alimentation en gaz naturel).

Le débat public, c'est aussi l'occasion pour le public de questionner l'opportunité du projet. Ainsi les questionnements sur la politique énergétique ont côtoyé les aspects agricoles, viticoles, sylvicoles ou liés à l'habitat. Sur ces questions comme sur le positionnement de GRTgaz dans l'univers économique-énergétique, le public s'est avéré exigeant.

Ce compte-rendu a pour objet de relater les modalités du débat, ses conditions matérielles, de restituer la progression des échanges et les réponses apportées par GRTgaz aux participants.

Bien que le projet ne soit pas encore acté, le débat public aura permis de faire évoluer le projet Arc de Dierrey.

II Cadre légal et contexte de ce débat public

- A** Le cadre légal
- B** Le maître d'ouvrage : GRTgaz
- C** La Commission de régulation de l'énergie (CRE)
- D** L'ouvrage mis au débat



A Le cadre légal

Conformément aux dispositions de la Convention d'Aarhus, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, intègre un nouveau chapitre intitulé : «Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire». Selon l'article L.121-1 de cette loi, la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils comportent de forts enjeux socio-économiques et/ou ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Le maître d'ouvrage doit saisir la CNDP lorsque le projet dépasse des seuils fixés par décret notamment lorsque : le coût du projet excède 300 millions d'euros, le diamètre du gazoduc est supérieur à 600 millimètres et sa longueur supérieure à 200 kilomètres.

Le projet Arc de Dierrey représente un investissement estimé à 700 millions d'euros, le diamètre du gazoduc est de 1 200 millimètres et sa longueur de 300 kilomètres. Il appelle donc à une saisine obligatoire de la CNDP.

Philippe BOUCLY, directeur général de GRTgaz a saisi la CNDP, par courrier le 15 janvier 2009. La CNDP a décidé, lors de sa séance du 4 février 2009, que le projet devait faire l'objet d'un débat public. Elle a considéré son caractère d'intérêt national et que, «bien que le gazoduc soit enfoui, ses impacts environnementaux sont néanmoins significatifs». En outre, la CNDP estime que «les servitudes liées au projet ont des impacts économiques». Ces motivations s'ajoutent au respect du cadre réglementaire (articles L 121-1 et suivant et article R 121-7 du code de l'environnement).

Le 4 février 2009, Patrick LEGRAND, vice-président de la CNDP a été nommé président de la Commission particulière du débat public Arc de Dierrey (CPDP). Les membres de cette CPDP ont été nommés le 1er avril 2009. L'organisation du débat est financée par le maître d'ouvrage. Seuls l'indemnisation des membres de la Commission particulière et le remboursement de leurs frais de déplacement, sont pris en charge par la CNDP, ce qui est un gage de leur indépendance.

Participation du public



B Le maître d'ouvrage : GRTgaz

Filiale du groupe GDF SUEZ, GRTgaz est une société anonyme, créée le 1^{er} janvier 2005 en application de la loi du 9 août 2004, qui transpose en droit français la directive européenne du 26 juin 2003 relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électriques et gazières.

Elle exploite et commercialise le réseau de transport de gaz naturel en France (à l'exception du sud-ouest de la France exploité par la société TIGF). L'activité de stockage est traitée



par une autre filiale de GDF SUEZ, Storengy. GRTgaz est membre du GTE (Gas Transmission Europe), association des transporteurs de gaz européens. En tant que transporteur, GRTgaz a une obligation de service public qui lui impose de dimensionner son réseau selon les besoins de consommation en gaz naturel.

Le gaz naturel provient de gisements terrestres ou marins (off shore). Il est importé principalement de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie. Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), 98% du gaz naturel consommé en France est importé.



Quelques chiffres :

- Capital de 500 millions €
- Chiffre d'affaires 2008 : 1 464 millions €
- Siège social : 2 rue Curnonsky - 75017 Paris
- Directeur général : Philippe Boucly
- 2 690 salariés
- 32 000 km de réseau de transport de gaz naturel haute pression en France
- 678 tWh de gaz naturel transporté en 2008 (678 tWh de gaz = 678 milliards de kWh) 1 tWh= 1 milliard de kWh
- 50 clients expéditeurs de gaz naturel et près de 900 clients en distribution (clients industriels pour la plupart)
- Investissements réalisés en 2008 : 600 millions €
- Investissements prévisionnels entre 2009 et 2018 : 6 milliards €

B 1 - L'arrivée du gaz en France:

Elle se fait :

- **soit par navires méthaniers** : le gaz naturel est liquéfié par refroidissement (à -160°C, son volume diminue de 600 fois) et acheminé par bateau. A son arrivée au terminal méthanier, le gaz naturel est regazéifié et injecté dans le réseau de transport.

Il y a actuellement, en France, deux terminaux méthaniers, un à Fos-sur-Mer, mis en service partiel en 2009 et un à Montoir-de-Bretagne.

- **soit par gazoducs** : en trois points terrestres, le réseau de GRTgaz est relié aux réseaux d'autres transporteurs européens. Il s'agit de Loon-Plage (59), Taisnières (59) et Obergailbach (57). Sur ces sites, des stations de compression traitent le gaz naturel, l'odorisent et l'injectent dans le réseau de GRTgaz. Le transport du gaz, sur le territoire français, est assuré sous terre par gazoduc. Ces canalisations en acier sont enterrées à une profondeur minimale de 1 mètre dans le sol. De petites bornes ou des balises jaunes indiquent la présence de ces canalisations. Le parcours du gaz naturel s'effectue sous surveillance permanente. En circulant dans les gazoducs (à environ 50 km/h) le gaz naturel est ralenti du fait des frottements sur les parois du tube.

Ce phénomène produit une baisse de pression à l'extrémité du réseau. Des stations de compression sont donc installées environ tous les 100 km, pour compenser les pertes de pression. Douze des stations de GRTgaz sont certifiées ISO 14001, l'objectif étant qu'elles le soient toutes à l'horizon 2010.



B 2 - Une activité régulée

En France, la loi du 9 août 2004 régissant le transport de gaz naturel prévoit des obligations de service public à la charge du transporteur, exige sa neutralité et la transparence nécessaires pour favoriser la concurrence entre opérateurs gaziers. Le transporteur doit donc agir de manière non discriminatoire vis-à-vis de ses clients afin de favoriser la concurrence.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que la Commission de régulation de l'énergie (CRE), veillent à établir un cadre (le prix du transport doit être identique pour tous), des règles permettant le bon fonctionnement du marché gazier et s'assurent de leur application. Le tarif fixé par le régulateur correspond au revenu nécessaire au transporteur pour couvrir ses dépenses d'investissement et d'exploitation. Au sein de GRTgaz, le projet Arc de Dierrey a été piloté par le directeur régional nord-est, Jean-Marc LAOUCHEZ, le directeur régional Val-de-Seine, Patrick PELLE, et une équipe projet comportant notamment un directeur de projet, Pierre-François HUGON, ainsi qu'un chef de projet, Thierry GOBE.

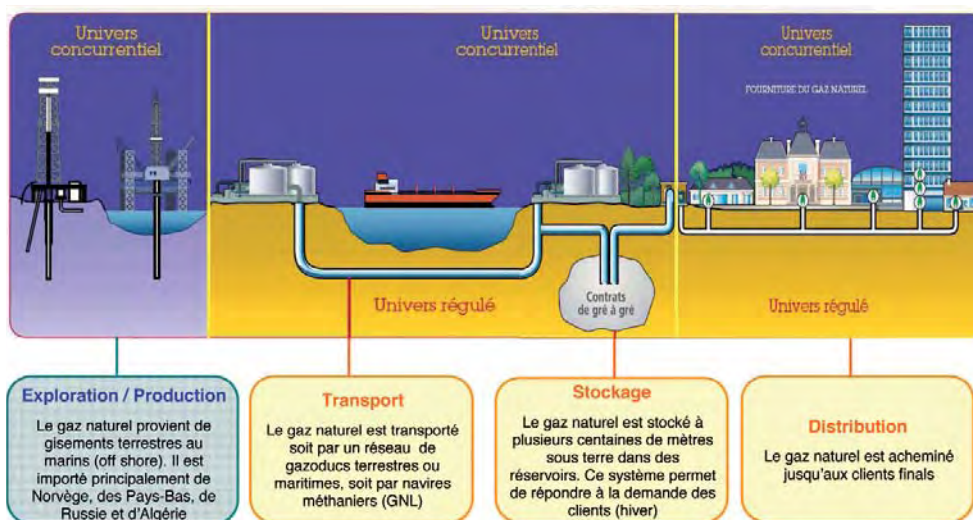
C La Commission de régulation de l'énergie (CRE)

La Commission de régulation de l'énergie concourt au bénéfice des consommateurs finaux et au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence... Elle dispose de pouvoirs de régulation sur les infrastructures gazières depuis 2003.

Ses attributions :

- Élaborer les tarifs d'accès aux réseaux de transport, de distribution et aux terminaux méthaniers.
- Approuver et fixer les règles d'accès aux réseaux.
- Approuver les investissements des transporteurs.
- Régler les différends relatifs aux infrastructures gazières.
- Veiller à l'absence de subventions croisées.
- Surveiller les marchés de gros.

C 1 - La chaîne gazière en France (Source CRE Mme Florence Dufour)



(Source : rapport annuel GRDF) 4

Le marché du gaz en France :

- Consommation française en 2008 : environ 500 TWh de gaz naturel.
- Le gaz naturel représente 14,8% de la consommation en énergie primaire.
- 98% du gaz naturel est importé.
- Une grande partie du gaz naturel est utilisée pour le chauffage.
- La France est un pays de transit (Italie et Espagne, 74 TWh en 2008).

C 2 - Les perspectives du marché du gaz en France (Source CRE Mme Florence Dufour)

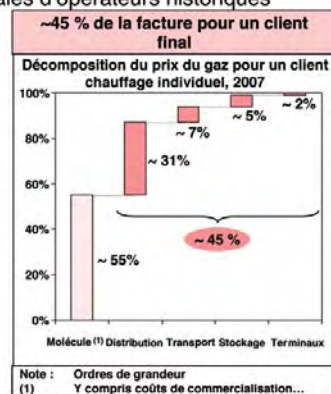
Les infrastructures : un enjeu pour le bon fonctionnement du marché

- Les infrastructures représentent des **investissements considérables**
- **Leur usage est indispensable à tous les fournisseurs** afin de pouvoir livrer leurs clients
- Elles sont en grande partie exploitées par des filiales d'opérateurs historiques

➔ **Nécessité de mutualiser** les infrastructures existantes pour tous les utilisateurs

➔ **Nécessité de réguler** afin de :

- Assurer un accès des tiers transparent et non discriminatoire ;
- S'assurer que les coûts sont efficaces ;
- S'assurer que les investissements nécessaires au bon fonctionnement du marché et à la sécurité d'approvisionnement sont réalisés.



Des besoins en investissements malgré les perspectives d'évolution de la consommation

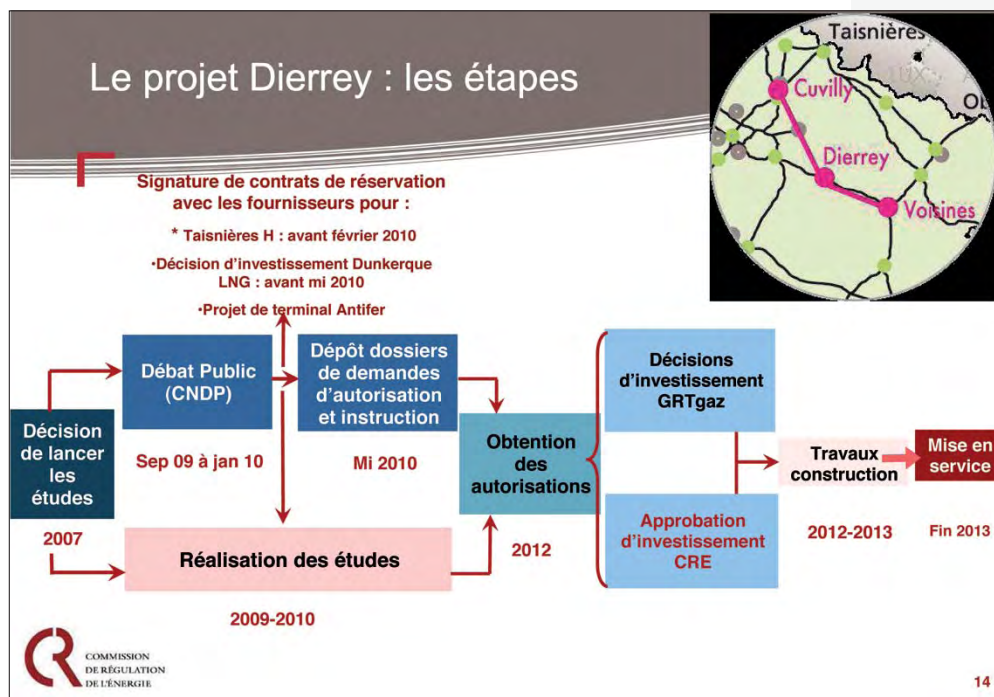
- Pendant longtemps les investissements dans les infrastructures gazières étaient tirés par **la croissance de la consommation nationale** (supérieure à 2% / an)
- Aujourd'hui, la consommation de gaz **se stabilise** : la dernière programmation indicative gaz retient des prévisions de consommation de gaz, soit en recul, soit stable → (505 à 585 TWh/an en 2020)
- Néanmoins des **besoins en investissements** existent pour :
 - faciliter les mouvements de gaz par la décongestion des réseaux
 - assurer la sécurité d'approvisionnement : diversifier les sources de gaz
 - permettre la production d'électricité : 20 centrales électriques au gaz en 2020 (dont 7 en construction)

Début janvier 2009, malgré une baisse de **70%** des arrivées de gaz à la frontière allemande (crise russo-ukrainienne), GRTgaz a **continué** à acheminer le gaz pour l'ensemble des clients alors même qu'un **record** de consommation a été enregistré.



D L'ouvrage mis au débat

D 1 - Le calendrier du projet



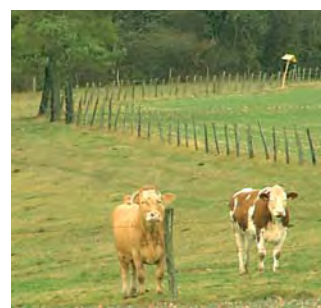
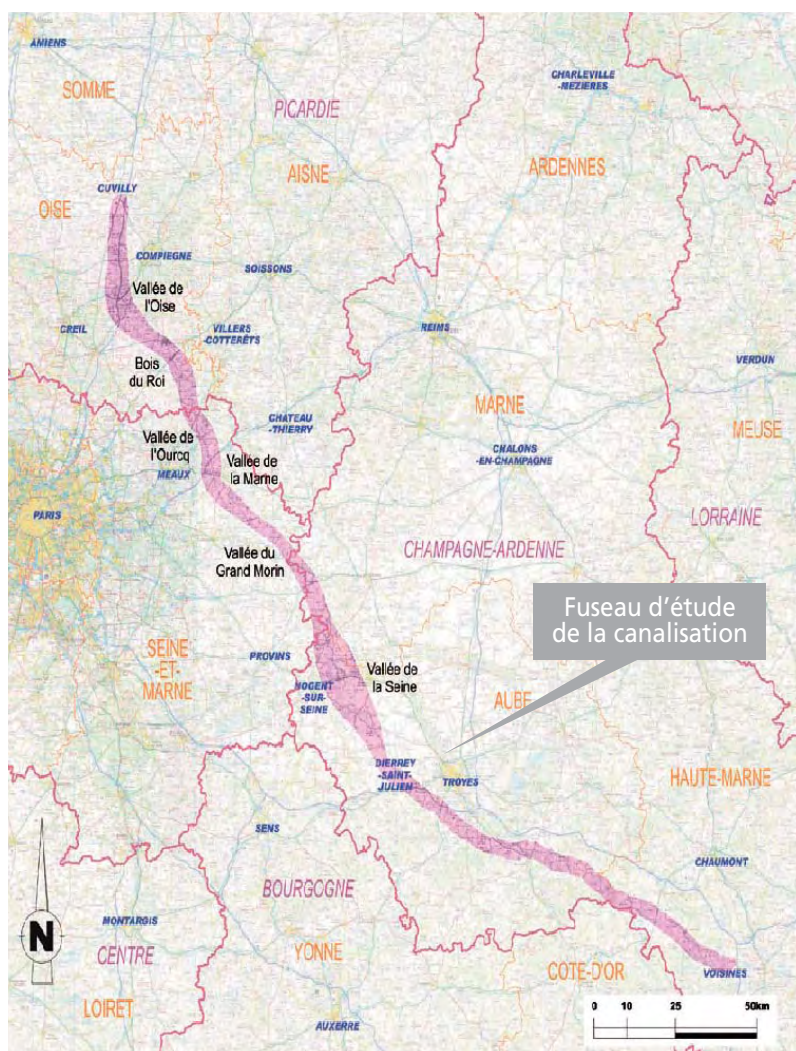
(Source CRE Mme Florence DUFOUR)

L'ouvrage soumis au débat public est un projet de canalisation de transport de gaz naturel de près de 300 km qui prévoit de relier les communes de Cuvilly (Oise) à Voisines (Haute-Marne) en passant par Dierrey-Saint-Julien. Ce projet a été baptisé Arc de Dierrey. Il s'agit d'un ouvrage entièrement financé sur fonds privés par GRTgaz. Ce projet est soumis à l'article L 121-8 du code de l'environnement et à l'article 1er du décret n° 2002-1275 car sa longueur est supérieure à 200 kilomètres et son diamètre supérieur à 600 millimètres. Par hypothèse, ce projet soumis au débat public, n'était pas encore décidé au moment de celui-ci, a fortiori son tracé. C'est donc un fuseau d'étude qui a été soumis au débat public.

Les deux principales raisons mises en avant par GRTgaz, et qui sous-tendent ce projet, sont d'une part sur le plan économique de **faciliter entre fournisseurs l'exercice du marché concurrentiel**, et d'autre part sur un plan stratégique, de **diversifier et sécuriser les approvisionnements énergétiques** de la France.

Sur le premier aspect : le marché du gaz est celui des approvisionneurs : une openseason (appel d'offres international pour la fourniture de gaz à transporter) a été lancée en janvier 2010. A l'heure où nous publions, nous sommes toujours en attente des décisions de la Commission de régulation de l'énergie.

Sur le second aspect : la faisabilité d'Arc de Dierrey, qui vise à développer de nouvelles voies d'approvisionnement dans l'est de la France, dépend de plusieurs paramètres énoncés par GRTgaz, notamment une demande pour 2013 qui dépasse de 50% la capacité existante en entrée à Taisnières et des projets de terminaux méthaniers à Dunkerque et Antifer.



La longueur du projet Arc de Dierrey (près de 300 km) a conduit à organiser un débat public prenant en considération 254 communes concernées par le fuseau d'étude.

Cet ouvrage, s'il se réalise, concernerait un territoire peu urbanisé. Les principales zones urbaines sont : Compiègne, Crépy-en-Valois, Meaux, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Troyes et Langres. Il existe là des particularités et de forts enjeux agricoles et environnementaux, le fuseau d'étude prend en compte plusieurs cours d'eau (l'Oise, l'Aisne, l'Ourcq, la Marne, la Seine, l'Aube...) et se caractérise par des cultures céréalières, betteravières, et quelques cultures spécifiques, principalement viticoles. Les espaces forestiers sont également très présents.

Ce territoire est marqué par l'existence d'un premier gazoduc exploité par GRTgaz, présent sur la moitié du fuseau d'étude, de Dierrey-Saint-Julien à Voisines (Haute-Marne).

Tout au long du débat public (septembre 2009 à janvier 2010), le maître d'ouvrage a été autorisé par la CPDP à poursuivre, sur le fuseau, des études environnementales, agricoles, ou urbanistiques. La CPDP a souhaité que ces études soient rendues publiques sur le site internet du débat.



III Préparation et organisation du débat public

- A** La préparation
- B** L'organisation
- C** La participation
- D** Le budget d'organisation du débat



A La préparation

A 1 - La construction du dossier du débat avec le maître d'ouvrage

A partir de mars 2009, GRTgaz a rédigé et porté à la connaissance de la CNDP, une première version du dossier du débat, premier ensemble d'informations mis à la disposition du public pour présenter les enjeux et caractéristiques du projet Arc de Dierrey. Cette version a été retravaillée à la demande des membres de la Commission particulière entre les mois d'avril et juillet 2009, afin d'aboutir à un document jugé suffisamment complet par la CNDP (séance du 1^{er} juillet 2009), pour engager ce débat public.

A 2 - La constitution de la CPDP et du secrétariat général



La CNDP a nommé **Patrick LEGRAND**, vice-président de la Commission nationale du débat public, à la présidence de la Commission particulière du débat public Arc de Dierrey, le 4 février 2009. Il a une formation d'architecte DPLG, ingénieur de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et président d'honneur de France nature environnement (FNE). Il est ancien directeur de publication du «courrier de l'environnement» de l'INRA.

La CNDP a désigné le 1^{er} avril 2009, puis le 3 juin 2009, les cinq membres de cette CPDP pour assurer ce débat public :

Michel GENESCO

est consultant associé d'une société de conseils et d'expertises environnementales au profit de l'industrie et des collectivités. Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite et membre de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement (AFITE).



Pierre GERVAISON,

de formation universitaire dans le domaine des sciences physiques, et ingénieur ENSPM (Institut français du pétrole), a un parcours industriel dans la recherche & développement et la communication environnementale, sanitaire, développement durable.

Michel GIACOBINO

est ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, ancien élève de l'école Polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées. Il occupe aujourd'hui les fonctions de vice-président du comité stratégique du PREBAT (programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment).



Violette LE-QUÉRÉ-CADY

est scénariste et illustratrice de bandes dessinées dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (thèmes : l'eau, le sol, les OGM, le clonage...).

Nicolas LIONNET

est architecte paysagiste libéral. Il réalise des études de paysages urbains, de paysages liés aux grandes infrastructures ainsi que des parcs privés et publics. Il est ancien secrétaire de la Fédération Française du Paysage (FFP).



La composition de cette Commission particulière a été guidée par la diversité complémentaire des parcours de chacun. La CPDP a été soutenue dans ses missions par un secrétariat général, composé de quatre personnes, basé à Troyes :



Annie AUGIER,
secrétaire générale



Camille GAGNEUX,
adjointe



Odette YAO,
attachée de presse



Laure SAI,
assistante



A 3 - L'installation matérielle du bureau de la CPDP

L'objectif premier de la CPDP a été d'être installé dans une grande ville, au cœur du fuseau d'étude. Le choix s'est par conséquent porté sur l'agglomération de Troyes, épiceutre du fuseau dans le département de l'Aube le plus concerné par le fuseau d'étude (88 communes sur 254). Troyes est également le siège de nombreux médias (voir rubrique relations presse).

A 4 - Le choix des prestataires

Un débat public nécessite un soutien logistique pour l'organisation des réunions et une assistance importante en communication. L'itinérance de ce débat a donc été l'un des paramètres de choix des prestataires. La CPDP a souhaité travailler avec des prestataires locaux et capables de se déplacer sur le fuseau, lieux de nos réunions publiques.

Nous avons choisi d'être accompagnés pour :

- **l'organisation logistique des 19 réunions publiques**, par la société Europe Sonorisation, basée à Sainte-Savine, dans l'agglomération de Troyes.
- **la communication, l'édition, l'impression de documents**, par la société Samarkand basée à Troyes.
- **la prise de notes pendant les réunions pour la restitution des verbatim et synthèses**, par la société Ubiquis, avec des rédacteurs venant principalement de Seine-et-Marne.
- **la réalisation d'un film du débat et des clips mis en ligne**, par la société ADB communication basée à Puyricard.

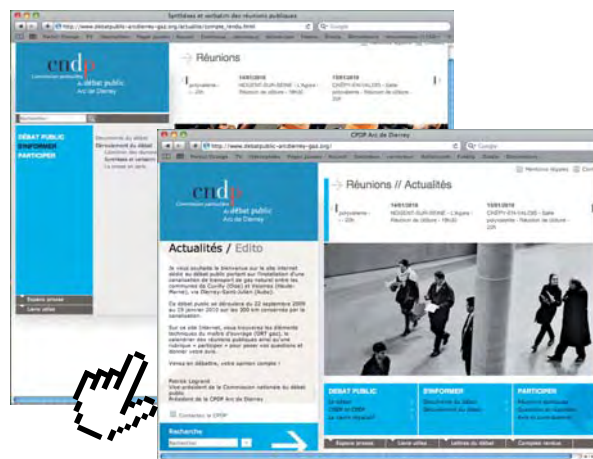
Pour parvenir au choix de ces prestataires, nous avons procédé à des appels d'offres. Des cahiers des charges ont été établis par le secrétariat général en juin 2009. La consultation et l'analyse des offres ont été faites par le service achat du maître d'ouvrage, représenté par Bertrand BALDUCCI et le secrétariat général en juillet 2009. Huit prestataires ont été présélectionnés pour être auditionnés (le jury était composé de la CPDP, du secrétariat général et du maître d'ouvrage) le 21 juillet 2009 à Troyes. La confirmation des prestations et la contractualisation avec les quatre prestataires retenus par le maître d'ouvrage sont intervenues fin août 2009.

- **la gestion du site internet**

La société Aleaur, basée à Paris, est le prestataire sous contrat avec la CNDP pour assurer la gestion du site internet de la CPDP Arc de Dierrey. Sa mission consiste à gérer l'ensemble de l'arborescence, les rubriques, la mise en ligne du système des questions-réponses, l'actualisation et le transfert des différents documents papier pour qu'ils soient consultables et téléchargeables.

Le débat public Arc de Dierrey a permis de faire évoluer la gestion du site en ajoutant les spécificités suivantes : menu déroulant pour annoncer les dates de réunions publiques, création de deux rubriques distinctes pour la gestion des questions/réponses (questions posées à l'écrit ou oralement), page d'actualité, création d'une rubrique «études complémentaires», clip de présentation du débat avec les interviews de Philippe DESLANDES, président de la CNDP, de Patrick LEGRAND et du maître d'ouvrage...

La société Aleaur a également développé, à partir de la gestion du débat Arc de Dierrey, la mise en place d'une interface de traitement de nos demandes de mise à jour de contenu. Ce système va être étendu aux débats publics à venir.



B L'organisation

B 1 - La découverte du territoire et des acteurs par des rencontres préparatoires

Lors de la phase de préparation du débat public (août et septembre 2009), l'une des premières missions de la CPDP consista à identifier et rencontrer les principaux acteurs institutionnels et associatifs du fuseau d'étude : services déconcentrés de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, associations de défense de l'environnement, porteurs d'enjeux des organisations professionnelles...

L'objectif de ces rendez-vous préparatoires était d'expliquer les principes du débat public, de présenter la CPDP et pour certains, de solliciter leur contribution au débat. Il s'agissait également de comprendre les enjeux du territoire, d'écouter les observations et de recueillir des suggestions tant sur l'organisation du débat (lieux de réunions) que sur les problématiques locales (thèmes d'intérêt ou de préoccupation).

Sur un fuseau d'étude de près de 300 km qui a concerné trois régions (Picardie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne) et cinq départements (Oise, Seine-et-Marne, Marne, Aube, Haute-Marne), la liste des acteurs à rencontrer était longue. Sur la base d'un fichier de 300 contacts identifiés, la CPDP a rencontré une cinquantaine de personnes, de 20 organismes différents, entre le 3 septembre et le 2 octobre 2009*.

Ces entretiens ont permis à la CPDP de mieux connaître le contexte dans lequel allait se dérouler le débat public. Des réunions thématiques ont donc été définies, en fonction des problématiques émergentes. Par ailleurs, et afin de mieux comprendre les enjeux d'un tel ouvrage, les membres de la CPDP ont effectué dans le courant du mois de septembre, la visite avec le maître d'ouvrage, d'un chantier de pose de canalisation dans la région de la Beauce.

mieux
connaître
le contexte



B 2 - L'architecture du débat

Les grands temps forts du débat public Arc de Dierrey ont été :

- **22 septembre 2009**
Ouverture officielle du débat public par une conférence de presse dans les locaux de la CPDP à Troyes
- **entre le 5 octobre 2009 et le 15 janvier 2010**
19 réunions publiques dont 3 réunions thématiques et 5 rendez-vous locaux
- **16 janvier 2010**
Date de fin du débat public
- **9 mars 2010**
Remise du compte-rendu et du bilan du débat au maître d'ouvrage et tenue d'une conférence de presse à Troyes pour présenter ces documents aux médias
- **16 mars 2010**
Diffusion publique des compte-rendu et bilan par courrier personnalisé au fichier des 1 250 contacts de la CPDP : services de l'Etat, collectivités, mairies du fuseau, participants, associations, organisations professionnelles...
- **16 juin 2010**
Décision attendue du maître d'ouvrage sur les suites données au projet Arc de Dierrey.

*Liste des organismes : voir annexes

Comment se déroule une réunion publique ?

La réunion publique est le temps fort de présentation du projet au grand public, sans distinction de rôle ou de hiérarchisation. La réunion est organisée par la CPDP et se déroule sous sa présidence.

Le maire de la commune d'accueil peut souhaiter la bienvenue, s'il le désire, puis le président ou l'un des membres de la CPDP ouvre la séance en présentant la CNDP, les membres et le rôle de la CPDP et ses conditions d'exercice (neutralité et indépendance), le cadre légal d'un débat public et ses enjeux, ainsi que les règles de prise de parole de chacun. Cette introduction permet aux participants de mieux situer le débat public dans le processus de décision. Intervenant avant la décision du maître d'ouvrage et largement en amont de l'enquête publique, il permet ainsi d'interroger le projet en opportunité, autant que dans ses modalités et caractéristiques techniques de mise en œuvre. Puis, la CPDP donne la parole au maître d'ouvrage qui présente le projet. Le public peut ensuite poser ses questions. La modération de cette séance est assurée par la CPDP qui clôt la séance, une fois les questions épuisées.

De plus, les documents d'information nécessaires au débat sont disponibles pour le public à son arrivée dans la salle de réunion (dossier du maître d'ouvrage et synthèse, lettres du débat et cahiers d'acteurs).

En fonction des habitudes ou contraintes locales, ces réunions débutent entre 18 et 20 heures pour favoriser la disponibilité et donc la participation du public, notamment en région parisienne.



©Violette LE QUÉRÉ-CADY, images non libres de droit

Comment se déroule un rendez-vous local ?

Ce sont des permanences d'une journée au cours desquelles les membres de la Commission particulière se tiennent à la disposition du public et de la presse pour toute question. Cinq rendez-vous locaux ont été organisés pendant le débat public Arc de Dierrey.

Ces rencontres ont été organisées dans cinq lieux stratégiques du fuseau d'étude : Verberie (60), Arc-en-Barrois (52), Rumilly-les-Vaudes (10), Lizy-sur-Ourcq (77) et Marigny-le-Châtel (10) de 10h30 à 17h00. La CPDP n'a pas souhaité que le maître d'ouvrage soit présent lors de ces permanences.

Tous les documents du débat ont été également diffusés lors de ces rendez-vous locaux (dossier du maître d'ouvrage et synthèse, lettres du débat et cahiers d'acteurs).



©Violette LE QUÉRÉ-CADY, images non libres de droit

B 3 - Le calendrier des réunions publiques et rendez-vous locaux

Réunions publiques Arc de Dierrey

Date	Heure	Ville et salle	Type
Lundi 5 octobre	18h30	Bar-sur-Seine (10)	Réunion générale
Lundi 12 octobre	18h30	Troyes (10)	Réunion générale
Mardi 13 octobre	20h	Jouarre (77)	Réunion générale
Lundi 19 octobre	10h30 20h	Verberie (60)	RDV local + réunion générale
Lundi 26 octobre	20h	Crépy-en-Valois (60)	Réunion générale
Mercredi 28 octobre	18h30	Nogent-sur-Seine (10)	Réunion générale
Lundi 2 novembre	10h30 18h30	Arc-en-Barrois (52)	RDV local + réunion thématique : forêts et parcs naturels
Lundi 9 nov	20h	Rebais (77)	Réunion thématique : agriculture
Lundi 16 nov	18h30	Romilly-sur-Seine (10)	Réunion thématique : milieux naturels et aquatiques
Lundi 23 nov	18h30	Villenauxe-la-Grande (10)	Réunion générale
Mardi 24 nov	20h	Pont-Sainte-Maxence (60)	Réunion générale
Lundi 30 nov	10h30 18h30	Rumilly-les-Vaudes (10)	RDV local+ réunion générale
Lundi 7 déc	20h	Bienville (60)	Réunion générale
Jeudi 10 déc	10h30 20h	Lizy-sur-Ourcq (77)	RDV local+ réunion générale
Lundi 14 décembre	10h30 18h30	Marigny-le-Châtel (10)	RDV local+ réunion générale
Lundi 4 janvier	18h30	Bar-sur-Seine (10)	Réunion de clôture
Lundi 11 janvier	20h	Jouarre (77)	Réunion de clôture
Jeudi 14 janvier	18h30	Nogent-sur-Seine (10)	Réunion de clôture
Vendredi 15 janvier	20h	Crépy-en-Valois (60)	Réunion de clôture

Le choix a été fait de proposer d'une part des réunions générales et d'autre part, des réunions sur des thématiques retenues en fonction des caractéristiques locales, sans que cette proposition de thématique soit exclusive d'autres sujets que le public a souhaité spontanément aborder. Cette méthode a permis d'évoquer toutes les facettes liées aux enjeux ou impacts potentiels du projet.

B 4 - Les relations presse en amont, pendant et jusqu'à la diffusion du compte-rendu final

Sur un vaste territoire correspondant au fuseau d'étude soumis au débat public, la presse locale a été présente physiquement aux réunions publiques de façon irrégulière*. Pour parvenir à la mobilisation des supports, l'action presse a reposé sur plusieurs outils :



- **Un fichier presse** constitué de 150 contacts (presse quotidienne régionale, presse hebdomadaire régionale, presse institutionnelle, économique, TV, radios locales de six départements 10/51/52/60/77/21). Ces contacts ont été complétés par une centaine de supports nationaux. Ce fichier presse a été conçu par l'Argus des Fichiers Presse, puis actualisé avec les correspondants locaux tout au long du débat.

- **Un dossier de presse de lancement** a été rédigé pour la conférence de presse de lancement, le 22 septembre 2009, précisant le rôle de la CNDP et de la CPDP, les caractéristiques du débat public et les outils de communication mis en œuvre pour favoriser l'expression des citoyens. Ce dossier a été mis à la disposition des journalistes lors de chaque réunion publique et en ligne sur le site internet de la CPDP.

*Liste des articles : voir annexes

- **Une conférence de presse** a été organisée dans les locaux de la CPDP, avenue du Maréchal Joffre à Troyes, pour le lancement du débat public le 22 septembre 2009. Une dizaine de supports était présente.
- **Dix communiqués de presse** ont été diffusés tout au long du débat pour, à la fois informer la presse des dates et lieux de réunions, et également pour extraire les principaux sujets de questionnement du public. En novembre 2009, un communiqué spécifique a dressé un premier bilan de l'apport du public au débat. Tous ces envois ont été personnalisés.
- **Des relances téléphoniques** ont été effectuées en dégageant pour chaque journaliste, les thématiques abordées et enjeux du projet pour leur territoire.
- **Un espace presse** sur le site internet de la CPDP a été créé permettant aux journalistes de retrouver dossier de presse, communiqués de presse et articles parus.
- **Un accueil presse personnalisé** a été mis en place lors de chaque réunion publique afin de permettre aux journalistes d'identifier les membres de la CPDP pour les interviews.

■ Analyse quantitative et qualitative des retombées presse.

Dès le 15 septembre, une veille presse a été mise en place afin de recevoir tous les articles traitant du projet Arc de Dierrey, mais également ceux liés à une actualité corollaire pouvant influencer sur le débat public : projet de centrale électrique à Verberie, création du parc naturel régional entre Champagne et Bourgogne...

Cette veille presse a été assurée à la société ExpertInfo et voici nos conclusions :

- La couverture du débat a été très appréciable : plus de 80 articles ont été publiés dans la presse quotidienne régionale entre septembre 2009 et janvier 2010,
- Les principaux supports régionaux ont annoncé les réunions publiques (date, heure et lieu) souvent sous forme de brèves avec parfois le thème de chaque réunion.
- Les supports de certaines communes ont également relayé l'information de réunions se tenant sur leur territoire,
- Chaque réunion (thèmes abordés, attentes et réactions, participation, position des élus ...) a fait l'objet d'un article a posteriori.

Quelques axes privilégiés par la presse au cours du débat :

- pour le Parisien et Oise Hebdo : l'intérêt du débat public et les modalités de participation des citoyens,
- pour le journal de la Haute-Marne : les impacts d'un tel projet sur notamment la création du parc naturel régional entre Champagne et Bourgogne et sur les milieux forestiers,
- pour l'Est Eclair et Libération Champagne : la justification stratégique du projet, la création d'emploi local et les impacts sur le milieu aquatique,
- pour le Parisien : la corrélation entre ce projet de gazoduc et d'autres projets d'envergure, l'existence ou non d'un tracé prédéfini pour le maître d'ouvrage et les modalités de collaboration avec les associations locales.

Les supports de presse les plus présents ont été l'Est Eclair, Libération Champagne, le Parisien, le Pays Briard, Radio RCF Aube, canal 32 télévision locale auboise et France 3 Champagne Ardenne.

La presse écrite étant très lue dans les départements couverts par le fuseau, la CPDP a décidé de compléter le dispositif de communication au public, par l'achat d'espace pour l'annonce des réunions publiques. Six encarts* ont donc été publiés dans les supports suivants : le Courrier Picard, le journal de la Marne, pour les réunions se tenant dans l'Oise et la Seine-et-Marne, L'Est Eclair et Libération Champagne pour couvrir le département de l'Aube.

Cette campagne a été développée en décembre 2009 et janvier 2010 pour les dernières réunions programmées.

*Encart presse : voir annexes

B 5 - Les outils et moyens de communication utilisés pendant le débat

■ **Le dossier du débat, sa synthèse, rédigés et élaborés par le maître d'ouvrage, GRTgaz :** 11 000 exemplaires des deux documents ont été diffusés entre le 22 septembre 2009 et le 16 janvier 2010.

■ **La lettre du débat publiée par la Commission particulière :** deux numéros de la lettre du débat ont été publiés et imprimés en 11 000 exemplaires (6 000 exemplaires pour la lettre n°1 et 5 000 pour la lettre n°2). Leur diffusion s'est faite lors des réunions publiques et rendez-vous locaux, par opérations de mailing, mise en ligne sur le site internet du débat et par voie postale sur demande. Le premier numéro, paru en septembre 2009, avait pour objectifs la présentation du débat public, de la CNDP, de la CPDP et des moyens de communication mis à la disposition du public. Le second numéro, paru en décembre 2009, faisait un premier bilan du débat, en mettant en avant les principales préoccupations des citoyens.

■ **Trois outils de communication écrite :** la disparité des communes du fuseau, la ruralité de certains territoires et la multiplication des acteurs, nous ont conduits à choisir à la fois une information diffusée dans les boîtes aux lettres, des affiches auprès des commerçants et lieux publics et des banderoles installées dans les villages accueillant nos réunions dans un périmètre de 5 km :

- 445 700 tracts ont été diffusés sur l'ensemble des communes du fuseau d'étude : ces prospectus ont été mis en boîtes aux lettres une semaine à 10 jours avant la réunion concernée ; selon le schéma de distribution, tous les habitants des 254 communes du fuseau ont du recevoir au moins une fois un tract dans leur boîte aux lettres. Les informations sur ce support en recto/verso ont été à la fois pratiques quant au lieu, date et heure des réunions publiques, et informatives sur le rôle de la CNDP et les principes fondateurs du débat public en France.
- 550 affiches ont été apposées sur les vitrines des commerces et dans les lieux publics des communes accueillant les réunions publiques. Ces affiches ont permis de créer un lien visuel avec la banderole et le tract.
- 38 banderoles ont été installées dans les villages accueillant les réunions publiques ; ces banderoles annonçaient l'évènement aux principaux lieux de passage. A leur demande, la CPDP a autorisé certaines communes à conserver gracieusement ces banderoles pour un usage ultérieur.

■ **Quatre opérations de publipostage :** ces envois massifs personnalisés ont eu pour but d'informer les services de l'Etat, les acteurs économiques, associatifs, les collectivités locales ainsi que les participants aux réunions publiques :

- première opération : **lancement du débat public** : fin septembre 2009 avec l'envoi du dossier du débat, et synthèse du maître d'ouvrage ainsi que la lettre du débat n°1 ;
- seconde opération : fin novembre 2009, expédition du dossier et de la synthèse du maître d'ouvrage et la lettre du débat n°2 ;
- troisième opération : début janvier 2010 pour diffuser les 4 cahiers d'acteurs ;
- quatrième opération : **clôture du débat** : fin mars 2010 pour l'envoi du bilan du Président de la CNDP, du compte-rendu de la CPDP et film du débat.

Étaient concernées par ces envois, les **254 mairies** du fuseau d'étude qui ont reçu chaque document en 10 exemplaires, ainsi que près de **1 250 destinataires** (particuliers, institutions, associations, etc.).

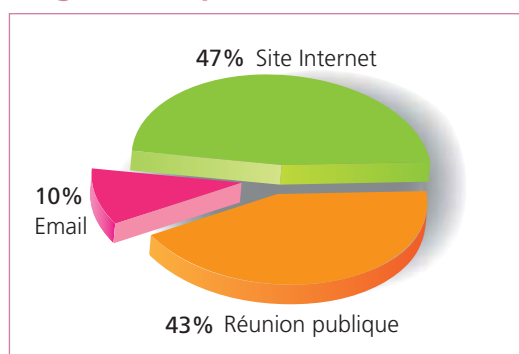
une
information
adaptée à la
disparité des
communes



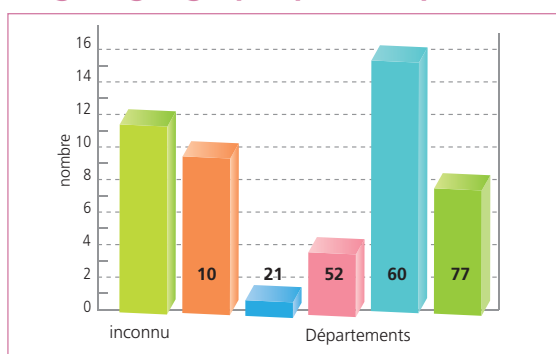
■ **Enrichissement des contacts «fichier»** : le fichier des 1 250 adresses a été constitué et enrichi par la CPDP tout au long du débat public. Toute personne postant une question sur internet, par courrier ou par téléphone a enrichi nos contacts (près de 800 adresses ont pu ainsi être ajoutées).

■ **Le système des questions/réponses en ligne** : 84 questions ont été posées par 56 internautes. Chaque question posée a suivi la démarche suivante : le secrétariat général recevait la question par mail, par courrier ou par téléphone, l'envoyait à GRTgaz ou tout autre destinataire identifié par mail ; dans un délai de 3 à 4 jours, le maître d'ouvrage adressait une réponse souvent validée par les membres de la CPDP avant sa mise en ligne. Chaque question posée a fait l'objet d'une réponse personnalisée.

Origine des questions



Origine géographique des questions



■ **Les avis du public** : au delà des questionnements, notre site internet a permis à chacun de s'exprimer sans que cela appelle nécessairement réponse. Un total de six avis postés par le public ou par des organismes privés ou publics, lesquels ont été portés à la connaissance du maître d'ouvrage sans fatalement nécessiter une réponse.

■ **Les cahiers d'acteurs** : quatre cahiers d'acteurs ont été réalisés lors de ce débat. Ils permettent l'expression d'associations ou de corps constitués sur le projet mis au débat et sont diffusés dans les mêmes proportions que le dossier du débat.

(voir détails des contenus de ces cahiers en page 63)

Le site Internet :

www.debatpublic-arcdirrey-gaz.org

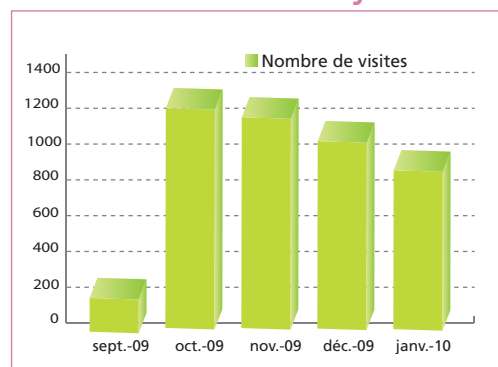
Près de 5 000 visites ont été comptabilisées depuis sa mise en ligne le 22 septembre, soit plus de 20 000 pages consultées (statistiques au 18 janvier 2010). Le site sera actif jusqu'au 22 septembre 2010, puis hébergé sur le site de la Commission nationale du débat public : www.debatpublic.fr

■ **Les vidéos** : chaque réunion publique a fait l'objet d'un enregistrement audiovisuel. En effet, la CNDP s'engage à ce que chaque débat public, conduit sous son autorité, puisse être visionné de nouveau. Un clip a été réalisé et diffusé sur le site internet. L'objectif de cette vidéo est de présenter le débat public Arc de Dierrey, à travers les interviews du Président de la CNDP, du président de la CPDP et du maître d'ouvrage. Le film intégral retraçant l'histoire du débat est également disponible sur ce site internet.

Les outils des réunions publiques :

- une tribune a été réservée à la CPDP pour animer le débat (ouverture, modération de la séance, synthèse et clôture), et une tribune distincte pour GRTgaz (présentations, réponses aux questions).
- une présentation powerpoint présentant les principes et objectifs du débat public a été projetée à chaque réunion.

Fréquentation du site internet du débat Arc de Dierrey



- six kakémonos (panneau vertical autoportant) du maître d'ouvrage, promouvant son projet, et un de la CNDP présentant le processus du débat public étaient également installés dans les salles.
- les outils de recueil des questions du public : plusieurs outils ont été mis en place afin de collecter les avis, commentaires et questions du public, soit au moment des réunions publiques (questionnaire à remplir), soit par le biais du site internet, soit par voie postale.

■ **Les verbatim et synthèses** : tous les propos échangés lors des réunions publiques ont été enregistrés, puis retranscrits mot à mot dans des verbatim et synthèses. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la CPDP, jusqu'en septembre 2010, puis le seront via le site de la CNDP. (www.debatpublic.fr)

C La participation

C 1 - La participation du public

Compte-tenu de la distance entre le nord et le sud du fuseau, les réunions publiques ont été un très important relais d'information vers les habitants concernés. Bien que les seuls indicateurs quantitatifs ne permettent pas de mesurer la réussite d'un débat public, ce sont près de 900 citoyens qui se sont déplacés pour poser leurs questions ou donner leur avis lors des 19 réunions publiques. Les cinq «rendez-vous locaux», ont quant à eux, rencontré un moindre succès quantitatif, mais ont permis des discussions de grand intérêt avec les visiteurs. Ils ont réuni une cinquantaine de participants au total. Une moyenne de 50 participants par réunion a été constatée. La réunion publique la plus fréquentée fut celle de Bar-sur-Seine, réunion de lancement du débat, le 5 octobre 2009. Elle a réuni 94 personnes. En considérant l'ensemble des moyens d'expression mis à la disposition du public, nous avons constaté l'implication de près de 30 000 personnes dans le débat public ARC DE DIERREY. Cette participation tient compte des visites du site internet, de la réception de courriers (fichier de 1 250 contacts), de la lecture des articles de presse... Les 254 communes du fuseau d'étude représentent plus de 440 000 habitants.



C 2 - Interventions complémentaires

Ce débat public a eu la particularité de très vite faire émerger la conjonction entre ce projet d'installation nouvelle et les infrastructures existantes (le gazoduc existant de GRTgaz sur 50% du fuseau d'étude actuel, des centrales électriques en projet, la ligne TGV est, des lignes à haute tension, des parcs éoliens...). Les services de l'Etat se sont impliqués, aussi bien en Champagne-Ardenne qu'en Picardie. Citons ici les présences de Madame Marie-Laure TANON, chef de service des milieux naturels (Direction Régionale de l'Équipement, Aménagement et Logement Champagne-Ardenne), Monsieur Christophe GALLEMANT, directeur de l'agence ONF de Haute-Marne, Monsieur Xavier TOUSSAINT, directeur adjoint de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Haute-Marne, Monsieur Daniel SERGENT, chef de service agriculture et valorisation des ressources naturelles (DDEA Seine & Marne), Patrick FABRE, directeur général adjoint du conseil général de l'Aube, Thierry PETIT, sous-préfet de l'arrondissement de Troyes.



Le marché du gaz étant régulé, le public devait pouvoir entendre la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Nous avons convié Madame Florence DUFOUR, directrice adjointe des infrastructures et réseaux de gaz à la CRE*, à venir présenter le rôle de cet organisme, ses prérogatives ainsi que les incidences d'un tel projet à une échelle nationale et européenne, lors de la réunion publique de Pont-Sainte-Maxence, le 24 novembre 2009. Monsieur Philippe Jean-GARNIER, directeur de l'offre GRTgaz était également présent lors de cette réunion.

*Présentation de la CRE diffusée lors de la réunion de Pont-Sainte-Maxence le 24 novembre 2009 : voir annexes

C 3 - Les cahiers d'acteurs

Les cahiers d'acteurs sont l'édition du point de vue d'acteurs ou porteurs d'enjeux le plus souvent collectifs (associations, organisations professionnelles, scientifiques), soucieux de porter à la connaissance du grand public, de la CPDP et du maître d'ouvrage leur point de vue sur le projet ou les thèmes soumis à débat. **Quatre cahiers d'acteurs ont été formalisés au cours du débat public Arc de Dierrey :**

■ **Cahier n°1 : réalisé par le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine : Le jardin botanique de Marnay-sur-Seine** recommande au maître d'ouvrage de tenir compte du projet de création de réserve naturelle en cours de finalisation sur le territoire de la Bassée, zone humide d'une grande richesse naturelle. L'association propose que le fuseau d'étude du gazoduc contourne cette réserve naturelle. Par ailleurs, la zone située entre Marnay-sur-Seine et Pont-sur-Seine est préservée et constitue un patrimoine touristique fort : paysages, qualité de l'environnement sont des atouts majeurs pour favoriser l'essor touristique local.

■ **Cahier n°2 : réalisé par le Parc naturel régional Oise – Pays de France** : Le Parc naturel régional Oise-Pays de France (PNR) attire l'attention du maître d'ouvrage sur le périmètre commun au fuseau d'étude du projet Arc de Dierrey. Ce territoire présente de nombreux enjeux écologiques et paysagers (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I ou de type II). Il est demandé ainsi à GRTgaz : de préserver de toute destruction les milieux, stations et habitats d'espèces remarquables, de prévenir tout effet drainant éventuel en cas de passage à proximité des milieux humides, d'éviter la pose de la canalisation sur les zones les plus contraintes des corridors écologiques. Le PNR souhaite que de nombreuses précautions soient prises dans la traversée des cours d'eau et choix de l'emplacement des postes de sectionnement. Enfin, le PNR insiste sur l'importance de la concertation durant toutes les phases du projet.

■ **Cahier n°3 : réalisé par l'Association pour la Sauvegarde de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses Affluents** : L'association propose diverses pistes de travail pour que le projet Arc de Dierrey puisse intégrer la valorisation des milieux naturels de la zone concernée. Afin de prévenir la fragilité du paysage, l'association demande un respect des nombreux batraciens présents dans la vallée de l'Ourcq et de ses affluents. Elle appuie le principe du forage dirigé, avancé pour la traversée des cours d'eau. L'association souhaite que soit étudiée, avec un écologue, la question des semis de prairies sur les servitudes en milieux boisés. Concernant la pérennité du paysage et l'entretien des plantations, elle demande une orientation vers les nouvelles pratiques économes en énergie et favorables à la biodiversité. Une inventivité est donc attendue pour donner à ce chantier une valeur originale et exemplaire.

■ **Cahier n°4 : réalisé par le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)** : Le ROSO milite pour une politique de sobriété énergétique, et rappelle que notre pays s'est engagé au travers des lois Grenelle I et II, vers une économie de bas carbone. Chaque projet industriel doit donc être parfaitement Grenello-conditionné, Arc de Dierrey ne doit pas échapper à cette analyse. Concernant le fuseau d'étude dans le département de l'Oise, l'enjeu majeur se situe au niveau du passage de la vallée de l'Oise à hauteur de la commune de Verberie, dans le secteur du dernier bio corridor écologique d'intérêt suprarégional. Le ROSO souhaite être associé à l'étude des possibilités de tracé dans ce secteur et demande que le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie ainsi que le Parc naturel régional Oise-Pays de France soient également consultés.

Ces quatre cahiers d'acteurs ont été édités à 2 000 exemplaires chacun et diffusés lors des réunions publiques (selon leur date de sortie), à la presse et adressés sous plis personnalisés à l'ensemble des contacts de nos fichiers. Ils ont également été mis en ligne sur le site internet de la CPDP.*

*Les cahiers d'acteurs : voir annexes

D Le budget d'organisation du débat

POSTE	Description	Montant total
Logistique des réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec les mairies et réservation des 19 salles • Installation des banderoles et distribution des affiches annonçant les réunions • Régie technique : équipement (son, lumière, enregistrement audio, montage et démontage) et personnel • Installation de l'accueil (distribution des documents du débat) et accueil physique des participants • Logistique de la diffusion des documents du débat (10 000 dossiers du débat et 10 000 synthèses, 2 numéros de lettre du débat et 4 cahiers d'acteurs) 	107 500 €
Supports de communication impression et routage	<ul style="list-style-type: none"> • Création graphique et papeterie (charte graphique et déclinaison pour les différents supports : lettres du débat, cahiers d'acteurs et compte-rendu) • Organisation de 4 opérations de mailing et affranchissement (environ 5 000 plis adressés) • Conception, mise en page, impression des tracts (445 700), affiches (550), banderoles (38), lettres du débat (11 000), cahiers d'acteurs (8 000), comptes-rendus de la CPDP (2 000), bilan de la CNDP (2 000), interview de Patrick Legrand (3 000) • Distribution en boîtes aux lettres des 445 700 tracts sur les 300 km du fuseau et les 254 communes • Achat d'espace presse : 6 encarts dans l'Est Eclair, Libération Champagne, le Courrier Picard, le journal de la Marne 	134 123 €
Verbatim	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un rédacteur à chaque réunion publique • Rédaction des 19 verbatim • Rédaction des 19 synthèses • Contribution à la rédaction du compte-rendu du débat 	46 650 €
Film	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement vidéo des 19 réunions publiques • Montage et réalisation de clips intermédiaires • Sélection d'images, réalisation d'un pré-montage, puis du film final du débat public 	74 589 €
Site internet	<ul style="list-style-type: none"> • Création de pages spécifiques déclinées selon la charte graphique de la CNDP • Hébergement et référencement de ces pages • Actualisation du site tout au long du débat : mise à jour des informations téléchargeables 	19 536 €
Locaux de Troyes	<ul style="list-style-type: none"> • Bail du 01/06/2009 au 01/03/2010 • Aménagement de 4 bureaux : mobilier, matériel informatique et téléphonie • Signalétique externe 	50 000 €
Secrétariat général	<ul style="list-style-type: none"> • 4 personnes de juin 2009 à mars 2010: une secrétaire générale, une adjointe, une attachée de presse, une assistante • Recherche, sélection et supervision des prestataires de services • Gestion administrative du débat public • Organisation logistique des déplacements des membres de la CPDP • Création et gestion des outils de communication • Gestion des questions du public (internet, téléphone, courrier) • Relations presse 	212 000 €
Coût total du débat public Arc de Dierrey		644 398 € HT

Ce budget restitue les montants facturés à la date de parution du compte-rendu du débat. Ce budget est hors coûts internes engagés par le maître d'ouvrage pour ses représentants, et hors coûts engagés par la CNDP pour les membres de la CPDP. Pour celle-ci, les frais de mission s'élèvent à près de 4 300 € et les vacations à près de 24 000 € pour la période de mars 2009 à février 2010.

IV Les apports du débat public au projet Arc de Dierrey

- A Les principaux thèmes évoqués
- B Les enjeux et l'opportunité du projet
- C Une mise en question des caractéristiques techniques du projet
- D Les impacts du projet Arc de Dierrey vus par les participants
- E Les demandes du public
- F Les enseignements du débat public pour le projet Arc de Dierrey
- G Les premiers constats, les premières impressions



Au-delà des nombreuses questions concernant l'appréhension globale du projet, ses caractéristiques techniques et la manière dont il pourrait être mis en œuvre dans le temps et dans l'espace, les principaux thèmes saillants du débat peuvent être classés en cinq grandes catégories :

- **l'opportunité du projet et sa pertinence** dans le nouveau contexte de dérégulation partielle du marché de l'énergie, les enjeux géostratégiques qu'il soulève et la façon dont il s'insère dans la politique énergétique nationale au regard des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement ;
- **les impacts du projet sur l'environnement** et notamment sur les milieux humides, les forêts, toutes les zones naturelles sensibles et la traversée sous-fluviale ;
- **la sécurité des biens et des personnes** vivant à proximité de la canalisation, la prévention des risques ;
- **l'insertion du projet dans le territoire**, la précision du tracé envisagé au moment du débat public, la manière dont il obérerait les projets d'aménagement des collectivités, sa cohérence avec un maillage d'infrastructures actuel et futur, les impacts économiques et les opportunités offertes par le gazoduc ;
- **les problématiques liées à l'agriculture**, à la pérennité des pratiques culturales, à la qualité des sols et aux indemnisations des dommages agricoles de tout ordre.

Les réunions publiques se sont toujours déroulées en trois phases, les échanges avec le public précédés d'une présentation du débat public par la CPDP et d'une présentation du projet par le maître d'ouvrage. GRTgaz a organisé son intervention préliminaire selon le schéma suivant :

- **présentation de l'entreprise** GRTgaz et de ses missions, description du réseau de transport gazier en France ;
- **explication des faits inducteurs** du projet Arc de Dierrey, de ses enjeux économiques et géostratégiques ;
- **description technique du projet de gazoduc**, de ses impacts pendant le chantier et une fois la canalisation enterrée ;
- **insertion du projet dans le territoire** avec, pour chaque réunion, un zoom final sur la zone où se tenait le débat du jour ;
- **calendrier prévisionnel** du projet avec les grandes étapes aboutissant à la mise en service du gazoduc.

A Les principaux thèmes évoqués

■ Des questions de compréhension du projet

Ces questions ont surtout porté sur des aspects techniques : nature et état du gaz circulant dans les tuyaux, température et pression, rapport avec les stockages souterrains de gaz, quantité d'énergie transportée par rapport à la consommation française, techniques de franchissement des différents obstacles (cours d'eau, infrastructures de transport), compatibilité avec différents milieux naturels (sols argileux, zones humides) ou la proximité de différents équipements (carrières en exploitation, ligne haute tension, éoliennes), nature des procédés industriels utilisés (soudures), manière de procéder en cas de découverte archéologique, durée de vie de la canalisation, techniques d'abandon d'une canalisation en fin de vie, durée et organisation du chantier, possibilité de surveiller le réseau par satellite.

Les aspects économiques et stratégiques ont aussi suscité quelques questions : clientèle de GRTgaz, modalités de financement du projet, faits inducteurs de la canalisation, type de contrats passés avec les expéditeurs.



D'autres questions de curiosité ont été posées à la CPDP : nature de cette institution, composition, qualifications des membres, budget, rôle dans la suite de la procédure de débat public.

Les préoccupations du public ne se sont pas focalisées sur une thématique structurante particulière, bien que certaines réunions aient été dominées par un débat particulier (notamment, le tracé à Jouarre, la protection de l'environnement et des milieux humides à Nogent-sur-Seine, la sécurité à Bienville, l'alimentation des particuliers en gaz naturel à Rumilly-les-Vaudes, les indemnités agricoles à Rebaix etc.).

■ **Le tracé** : le degré de précision du tracé, les points de passage obligés, la procédure permettant de passer d'un fuseau d'étude à un tracé définitif, la concertation sur la détermination du tracé, les zones sensibles du fuseau, le parallélisme avec la précédente canalisation.

■ **La pertinence du projet** : la probabilité des faits inducteurs du projet, la réalité des enjeux géostratégiques, le lien avec la multiplication des centrales à cycle combiné gaz naturel, la pertinence d'une autoroute gazière de cette ampleur par rapport au maillage général du réseau, le caractère environnemental du projet, la compatibilité d'un tel projet avec la fin annoncée des énergies fossiles, la diversification énergétique, la réduction des gaz à effet de serre, la rentabilité du projet à long terme, la prise en charge de son coût.

■ **La sécurité** : les règles de distance à observer entre le gazoduc et les constructions, la profondeur d'enfouissement, la prévention des risques d'accident, les moyens alloués à la maintenance de l'ouvrage, le vandalisme.

■ **Le respect de l'environnement** : la préservation de l'intégrité des milieux traversés, les impacts visuels et paysagers de l'ouvrage, la grande fragilité des milieux humides, le respect de la faune et de la flore, la compensation des impacts environnementaux, la concertation avec les associations de défense de l'environnement, la prise en compte des parcs naturels existants et des projets, la tranquillité des riverains, l'archéologie préventive.

■ **Les indemnités** : la nature, l'assiette des indemnités versées, l'ampleur des dommages pris en compte dans l'espace et dans le temps, les modalités de calcul des indemnités, les modalités de versement.

■ **Le respect des pratiques agricoles** : le respect de l'intégrité des sols, la prise en compte des caractéristiques des différentes cultures et pratiques culturelles, l'innocuité de la canalisation et les garanties d'une reprise de culture de qualité, la bonne remise en état des sols une fois la tranchée rebouchée, la continuité des réseaux d'irrigation et de drainage, la profondeur d'enfouissement de la canalisation, l'indemnité des préjudices directs et indirects.

■ **La teneur et l'ampleur des retombées positives du projet** : les impacts réels du chantier sur l'économie locale (emplois, sous-traitance), les éventuelles retombées financières pour les communes, l'insertion sociale, les conditions d'une valorisation écologique et paysagère du projet, les opportunités diverses créées par la canalisation et notamment l'alimentation des particuliers en gaz.

■ **La gestion à long terme de la canalisation** : le suivi des impacts tout au long de la vie du gazoduc, l'insuffisance de la garantie décennale, le besoin d'avoir des interlocuteurs fiables dans la durée.

■ **L'efficacité des procédures de concertation** : l'utilité du débat public, la volonté pour toutes les parties prenantes de prolonger la concertation au-delà du débat public et d'être intéressées à toutes les phases de réalisation du projet.

les questions sont diverses et variées



© Violette LE QUÈRE-CADY, images non libres de droit

B Les enjeux et l'opportunité du projet interrogés

Tout au long du débat, le public s'est interrogé sur l'opportunité d'un tel projet, infrastructure ambitieuse tant par ses caractéristiques techniques (300 kilomètres de long, un diamètre de 1200 millimètres) que par l'investissement qu'elle représente (700 millions d'euros). La mesure de l'opportunité d'un tel projet pour un simple citoyen, si bien informé soit-il, apparaît souvent comme difficile. Quant au public engagé dans des associations de protection de l'environnement, il s'interroge sur les qualités environnementales du projet et propose des aménagements.

L'opportunité du projet est d'autant plus cruciale qu'elle est ressentie comme un levier de décision. Il ne s'agit pas de déplacer le gazoduc chez les voisins au nom du syndrome NIMBY (« Not In My Back Yard » traduit par « Pas dans mon jardin »), ni même d'opposer le développement économique à la protection locale de l'environnement, mais bien d'échanger sur les fondements mêmes du projet.

Les interventions du public sur ce sujet ont été alimentées par les arguments suivants :

- l'évolution de la consommation nationale de gaz ;
- le rapport entre ce projet et celui de la Centrale à cycle combiné gaz de Verberie, commune située dans le fuseau du gazoduc ;
- le poids réel des arguments géostratégiques ;
- la compatibilité du projet avec les enjeux environnementaux actuels liés à l'énergie fossile (impacts négatifs sur l'environnement, fin des réserves mondiales).

B 1 - Les interrogations sur les enjeux macro-économiques et géostratégiques du projet, suffisent-elles à le justifier ?

Le gaz naturel est-il réellement une énergie d'avenir ? L'investissement annoncé de 700 millions sera-t-il rentable ? Quelle est la véritable justification de ce projet ? Pourrait-il réellement être annulé du fait de la non-confirmation de certaines de ses motivations ?

Des participants considèrent que la remise en cause actuelle des énergies fossiles devrait impliquer la fin des investissements en la matière. **Pourquoi construire un tel gazoduc** alors que la France réfléchit à la manière de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les réponses de GRTgaz ont évolué au cours du débat public dans le sens d'une plus grande précision des enjeux et des justifications du projet. Leur présentation, lors des réunions publiques, cite trois faits inducteurs du projet : l'augmentation de 50 % des demandes d'entrée de gaz naturel par la station de compression de Taisnières (située à la frontière belge), les projets de terminaux méthaniers de Dunkerque et Antifer.

55 % du gaz consommé en France arrivent par les deux points d'entrée : Taisnières et Dunkerque. Le public a interrogé plusieurs fois GRTgaz sur la probabilité de confirmation de ces trois faits inducteurs et sur sa décision si l'un d'entre eux ne se réalisait pas. Le maître d'ouvrage a hiérarchisé l'importance de ces trois faits inducteurs, leur probabilité de réalisation et leur incidence sur sa décision finale de faire ou pas l'Arc de Dierrey.

- Pour Taisnières, la consultation des distributeurs, clients de GRTgaz, a déjà été réalisée et confirmerait un accroissement de la demande de transit de gaz de 50 % par ce point d'entrée. Taisnières justifie à lui seul la nécessité de l'Arc de Dierrey.



- Le projet de terminal méthanier de Dunkerque semble plus probable que celui d'Antifer à ce stade du calendrier. GRTgaz possède moins d'informations sur ces deux projets car il n'est pas maître d'ouvrage.

Devant les interrogations du public, notamment par rapport à l'évolution de la consommation de gaz naturel en France, GRTgaz a, au fil du débat, de plus en plus élargi ses explications sur la vision prospective du réseau dans les dix ans à venir et sur les enjeux géostratégiques de l'Arc de Dierrey. Sur ce dernier point, la crise du gaz russe pendant l'hiver 2008/2009, souvent évoquée, a servi de point de départ aux explications. **L'Arc de Dierrey répond à la nécessité de diversifier les approvisionnements de la France en gaz naturel, à fluidifier le transit du gaz sur le territoire et à sécuriser ainsi l'alimentation de la population.**

En effet, la consommation de gaz naturel connaîtra au cours de dix prochaines années une évolution très modeste (+ 1 % par an). GRTgaz a largement développé ces assertions au cours du débat en utilisant des démonstrations issues de son plan prospectif 2009-2018 mis à disposition du public via internet. Le projet Arc de Dierrey se justifie par les missions de service public assumées par GRTgaz. **Au final, le consommateur serait bénéficiaire** en termes de sécurité d'approvisionnement et même de prix de l'énergie, puisque cela permettrait, de déconnecter le prix du gaz de celui du pétrole.

La durée des **réserves connues de gaz naturel** a été souvent évoquée par les participants comme conditionnant la rentabilité de l'investissement de GRTgaz. Dans l'état actuel des prévisions, 50 à 70 années d'exploitation sont possibles, soit la durée de vie présumée des canalisations.

Depuis le début de la construction du réseau de transport de gaz en France, les canalisations les plus anciennes (50 ans) répondent toujours aux normes de sécurité exigées et remplissent toujours leur rôle dans de bonnes conditions. GRTgaz précise que cette durée des réserves, a tendance à s'allonger au fil du temps et que des gisements de gaz dit non conventionnels sont devenus exploitables (notamment aux Etats-Unis), ce qui permet encore de retarder la date d'échéance.

Le débat sur l'Arc de Dierrey s'est vu **confronté au projet d'une centrale à cycle combiné gaz naturel (CCCGN) à Verberie**, (commune située dans le fuseau d'étude). Cette CCCGN de Verberie a été abordée au cours de quelques réunions publiques. Il est clairement au cœur du cahier d'acteur publié par le ROSO (Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise).

Tout en reconnaissant qu'une part importante de la croissance de la consommation de gaz naturel, dans les prochaines années serait due, au niveau national, au programme de déploiement sur le territoire de ces CCCGN, GRTgaz s'est défendu vigoureusement de l'absence de lien entre l'Arc de Dierrey et la centrale de Verberie, projet porté par Direct Energie. Si cette centrale se réalise, elle s'alimenterait via d'autres canalisations existantes.

L'Arc de Dierrey s'apparente à une autoroute gazière entre Cuvilly et Voisines, mais aucun piquage sur cette canalisation n'est aujourd'hui prévu pour l'alimentation de tel ou tel équipement. Il en est de même d'ailleurs pour les stockages souterrains de gaz de la région (Gournay, Germigny-sous-Colombs) gérés par Storengie. Le gazoduc n'a pas pour objectif premier de les alimenter. Il faut bien replacer l'Arc de Dierrey dans une vision prospective du réseau de transport de gaz comme un élément essentiel permettant l'alimentation du territoire français par n'importe quel point d'entrée.

la nécessité
de diversifier les
approvisionnements



B2 - Conflits d'intérêts : comment les intérêts économiques de GRTgaz peuvent-ils coexister avec l'intérêt public ?

L'intérêt public de l'équipement a parfois été mis en cause. La mise en concurrence des producteurs et des distributeurs de gaz **aboutit-elle réellement à une amélioration du service et du coût** pour le consommateur final ?

Ces questions ont donné lieu à plusieurs explications sur les nouvelles règles du marché énergétique. La réunion publique de Pont-Sainte-Maxence a été introduite par une intervention de la Commission de régulation de l'énergie exposant les liens de GRTgaz avec les potentiels 59 distributeurs de gaz transitant à ce jour par le réseau de transport de gaz naturel en France.

Le public s'interroge sur le mode de financement du projet. Il souhaite savoir qui sont les financeurs. De l'argent public sera-t-il injecté dans le projet, reçoit-il des subventions européennes ? Est-il financé par les utilisateurs, c'est-à-dire les expéditeurs de gaz ? Que se passera-t-il en cas de dépassement du coût annoncé de 700 millions ? GRTgaz explique qu'il finance entièrement ce projet par ses ressources propres ou par l'emprunt. Les expéditeurs amortiront l'investissement via le paiement d'un tarif régulé fixé par la CRE, laquelle valide les investissements de GRTgaz. Aucun dépassement notoire des budgets prévus n'a été jusqu'ici constaté. GRTgaz a décrit la manière dont se décompose le coût d'un gazoduc. **En aucun cas, le contribuable n'aura à financer le gazoduc.**

L'ensemble de ces débats autour de l'opportunité du projet révèle le regret que l'énergie ne reste pas intégralement un service public. Par ailleurs, le débat sur l'opportunité de l'Arc de Dierrey soulève le désir d'un certain nombre de citoyens de débattre des choix nationaux en matière de politique énergétique. Le débat est sorti des frontières en évoquant notamment les enjeux géostratégiques du projet, la diplomatie du gaz.

B3 - Le besoin de cohérence territoriale

Le fuseau d'étude est parcouru par des autoroutes, des lignes haute tension, d'autres canalisations, le TGV Est qui a semble-t-il laissé **quelques souvenirs amers**. Un élu en pleine procédure d'élaboration de son SCOT (Schéma de cohérence territoriale) résume ces questions en parlant de **"territoire contraint"**. La question de la priorité de certains projets par rapport à d'autres est également posée, ainsi que celle de la cohabitation technique des projets successifs (exemple du canal grand gabarit de la Seine). Une partie du fuseau (au sud de Dierrey-Saint-Julien) est déjà traversée par un gazoduc de 750 millimètres de diamètre, posé en 1977.

GRTgaz n'est pas l'unique interlocuteur de la cohérence territoriale. La présentation de son plan prospective 2009-2018 dénote une **réflexion à long terme sur son activité de transporteur de gaz** incluant le tronçon Dierrey-Voisines. L'Arc de Dierrey est en effet conçu pour répondre à des flux de gaz importants et susceptibles de s'accroître. Le nouveau contexte du marché énergétique encourage plutôt le surdimensionnement des ouvrages. GRTgaz parle d'éventuelle "surqualité" bien que l'entreprise ne soit pas en mesure de la quantifier aujourd'hui. Sur le thème de l'opportunité du projet, GRTgaz a développé une approche pédagogique, argumentée, détaillée, et transparente, compte tenu de la méconnaissance du contexte global dans lequel l'entreprise agit. Ces discussions constituent donc aussi des lieux de croissance de la démocratie et de l'information du citoyen, lui permettant de se constituer le bagage nécessaire au développement d'un rôle plus actif.



C Une mise en question des caractéristiques techniques du projet

C1 - Les caractéristiques techniques du gazoduc et de son implantation

De nombreux participants ont interrogé le maître d'ouvrage sur les caractéristiques techniques du gazoduc projeté. Ces questions de curiosité ont permis de se faire une meilleure idée de ce "corps étranger". Certaines questions ont parfois émané de personnes connaissant bien les procédés techniques pratiqués par GRTgaz. Au-delà de l'objet gazoduc en lui-même, un certain nombre de questions ont concerné l'organisation du chantier de pose du gazoduc et la manière de prendre en compte ses impacts.

■ La canalisation :

Des questions techniques ont permis d'observer ce tuyau sous ses aspects : qualité, épaisseur et provenance de l'acier, méthodes de soudure, protections anticorrosion, nature, température et pression du gaz circulant dans le réseau, quantité d'énergie véhiculée, flexibilité du tuyau, franchissement d'obstacles (routes, rivières), compatibilité avec différents types de sols (argileux), compatibilité avec les milieux humides, maintenance du réseau, détection des fuites etc. Ces interrogations diverses du public étaient la plupart du temps liées à des questions de sécurité. Le public a donc souhaité être rassuré quant aux matériaux, processus industriels utilisés et la maintenance du gazoduc. Ce désir de sécurité et de qualité est d'autant plus fort que le public craint parfois que les impératifs économiques de l'énergie ne priment sur l'intérêt général. GRTgaz, n'a pas hésité à faire des exposés techniques détaillés en soulignant la fiabilité de ses canalisations.

Un point largement soulevé, réitéré presque à chaque réunion, concerne la profondeur d'implantation du tuyau dans le sol. Que ce soient les usagers directs du sol (agriculteurs) ou les riverains, beaucoup mettent en doute le fait qu'un mètre de couverture suffise. Deux points sont portés à l'attention du maître d'ouvrage : d'une part les usages du sol au-dessus de la canalisation peuvent conduire des engins à atteindre le tuyau, d'autre part les besoins des différents usagers du sol peuvent être mis à mal par un passage à faible profondeur (pratiques culturales, racines nécessitant des implantations profondes, irrigation, drainage etc.). Sur ce point, GRTgaz suit la réglementation en vigueur, laquelle impose un mètre de couverture. Le maître d'ouvrage explique qu'il a plutôt tendance à majorer légèrement la profondeur d'implantation. Il tient aussi compte des possibilités d'érosion et du renfort de couverture qu'elles nécessitent. GRTgaz s'engage aussi, toutes les fois que cela sera nécessaire, c'est-à-dire parcelle par parcelle, à étudier avec les intéressés les zones où l'ouvrage devra être placé en surprofondeur. Le maître d'ouvrage souligne néanmoins que l'enfouissement du gazoduc à une profondeur supérieure implique un chantier plus lourd et plus impactant (tranchée plus profonde et plus large, piste de travail plus large). L'étude sera donc menée au cas par cas.

■ Le chantier :

Des questions se sont focalisées autour de l'ampleur de l'ouvrage. Ces questions visaient aussi le recensement large des impacts du chantier et la manière dont GRTgaz entendait les prendre en compte. L'acheminement des matériaux jusqu'au lieu d'implantation, les trajets des camions et les éventuels dommages causés sur les chaussées sont évoqués. Le public cherchait aussi à évaluer le bruit généré par le chantier et la gêne occasionnée pour les riverains et à savoir si ces

GRTgaz
questionné
sur les
caractéristiques
techniques



impacts sont compensés. Enfin pour les parcelles traversées par le gazoduc, les demandes ont concerné la durée d'occupation des parcelles pendant les travaux et les manières d'y accéder. La nécessité de **couper des routes, de ménager des déviations, voire de condamner momentanément** des voies secondaires est aussi plusieurs fois évoquée. Sur tous ces points le maître d'ouvrage donne des précisions techniques et explique comment il cherche à réduire les impacts du chantier : négociation avec les communes et les gestionnaires de la voirie pour la circulation des camions et les éventuelles traversées de routes par le gazoduc, passage en sous-œuvre des voiries importantes, aménagement d'accès dans les parcelles ou sur les chemins affectés par les travaux. Le maître d'ouvrage se positionne là-aussi, comme sur la question de la profondeur, comme ouvert à la discussion au cas par cas avec les communes ou usagers concernés. Il s'engage formellement à **réparer à ses frais les éventuels dommages causés à la voirie**.



Au cours de presque toutes les réunions, le maître d'ouvrage est interrogé sur **la destination des matériaux excédentaires issus de la tranchée**. En effet, l'insertion d'une canalisation de fort diamètre dans la tranchée va générer - malgré le tri des terres, la suppression des pierres de taille importante et le criblage d'une partie des matériaux - un surplus évalué à un mètre cube par mètre linéaire de canalisation. **Ce remblai excédentaire** est évacué en décharges agréées. Avec l'autorisation des DREAL, **il peut être utilisé par les riverains, agriculteurs ou communes intéressés**.

C2 - Le tracé, le fuseau

■ La précision du tracé au stade du débat public :

Le public souhaite se voir associé, le plus en amont possible, au projet. Un certain nombre de citoyens regroupés en association ou dans des structures institutionnalisées (élus, corps constitués, chambres consulaires etc.) fait part de sa volonté d'être consultés tout au long du projet et de participer à la détermination du tracé. A contrario, des participants ne voient pas l'intérêt d'un débat public si on ne peut pas discuter, parcelles cadastrales devant les yeux, du tracé du gazoduc.

Le débat sur le tracé est structuré par la division du fuseau en deux tronçons distincts. La partie nord-ouest entre Cuvilly et Dierrey, la partie Dierrey-Voisines, au sud-est de l'Arc de Dierrey où le futur gazoduc voisinerait avec la canalisation existante. Dans cette seconde portion, les riverains ont déjà vécu une expérience qui, d'une certaine manière, apaise les esprits. La question du parallélisme, soulève néanmoins, un certain nombre d'enjeux. *(voir p32 le parallélisme)*

GRTgaz ne connaît pas encore le tracé du gazoduc. L'entreprise conduit une étude d'impact du territoire du fuseau. Cette étude prend en compte les aspects environnementaux, agricoles, viticoles, étude faune/flore, et économique du projet. Cette longue phase de collecte des informations et d'études permettra in fine de proposer un tracé. La CPDP a accepté que ces études aient lieu en même temps que le débat public. Pour le public, cette situation est parfois difficile à comprendre et il s'interroge sur le processus de décision du projet.

Le maître d'ouvrage a aussi été amené à présenter les grands principes qui sous-tendent l'élaboration de son tracé :

- passage obligatoire du gazoduc par la station de compression de Dierrey-Saint-Julien qui justifie l'appellation du projet et explique pourquoi le trajet direct Cuvilly/Voisines a été écarté ;
- évitement des zones urbanisées actuelles ou futures et de toutes les habitations en général (hameaux, fermes isolées) ;
- évitement au maximum des massifs boisés, car les impacts en forêt sont durables (trouées) ;
- évitement de tous les éléments répertoriés incompatibles avec le gazoduc ou créant des problèmes de sécurité supplémentaires (carrières en exploitation, installations classées, vestiges archéologiques etc.) ;

- prise en compte des zones naturelles sensibles pour élaborer un tracé de moindre impact ;
- limitation des sur-longueurs par rapport au trajet direct ;
- parallélisme privilégié avec la précédente canalisation quand il permet effectivement de limiter les impacts ;
- négociation du trajet autour de points structurants (passage des vallées, croisement d'infrastructures lourdes comme les voies ferrées ou les autoroutes).

■ Le parallélisme avec la canalisation existante entre Dierrey-Saint-Julien et Voisines

Le parallélisme avec la canalisation entre Dierrey-Saint-Julien et Voisines, constitue un point récurrent du débat sur ce tronçon. La plupart des participants considèrent **le parallélisme comme un moindre mal et comme la solution la plus satisfaisante**. Certains ont bien vécu l'implantation du premier gazoduc, d'autres considèrent qu'il vaut mieux ne pas « sacrifier » d'autres espaces que ceux déjà impactés. Les participants au débat public établis dans cette zone géographique regardent le nouveau projet avec davantage d'indifférence ou de fatalisme. Sans qu'aucune opposition dure n'apparaisse au cours du débat, les demandes de réduction des impacts du parallélisme concernent surtout les parties boisées que le gazoduc pourrait traverser une deuxième fois. La demande de réduction de l'emprise des travaux et de la servitude (donc de la largeur de la trouée forestière) est souvent mise en avant.

Le **parallélisme constitue clairement l'option privilégiée** par le maître d'ouvrage car il limite globalement les impacts tout en étant plus facilement accepté par la population. Toutefois, GRTgaz souligne que les évolutions réglementaires (distance par rapport aux habitations, aux établissements recevant du public etc.), le recensement plus précis des zones naturelles sensibles, la montée de la préoccupation environnementale et la progression de l'urbanisation dans cette zone depuis 1977 conduiraient à **écarter le parallélisme dans certaines zones** du fuseau.

**le parallélisme
est souhaité
avec le gazoduc
existant**



■ Evolution de la position du maître d'ouvrage sur le tracé

Devant la pression du public qui veut à tout prix connaître le tracé du gazoduc, le maître d'ouvrage a parfois enrichi son discours, tout en ne déviant pas sur le fond. Il a par exemple fait des zooms sur certaines zones comme :

- les portions du tronçon où le parallélisme avec le premier gazoduc s'avère difficile : secteur de Virey-sous-Bar, secteur de Laines-aux-Bois ;
- les secteurs boisés impactés dans la portion Dierrey-Voisines ;
- le passage de l'Oise et les deux options en cours d'études (entre Houdancourt et Chevrières, entre Mery et Pontpoint) ;
- la traversée de la vallée de l'Ourcq en forage dirigé en passant aussi sous le canal, le TGV et la route ;
- le passage de la Marne à l'étude entre l'autoroute A4 et Ussy-sur-Marne et plus largement la zone située entre Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et Crouttes-sur-Marne ;
- le passage de la Seine et de la Bassée : hypothèse de Pont-sur-Seine ;
- le passage entre Crépy-en-Valois et le Bois du Roi ;
- le secteur viticole : parallélisme parfait et limité à Fontette.

Une confusion de communication s'est produite autour d'un tracé disponible sur le site de l'association Nature Environnement 77, plus resserré que le fuseau présenté en réunion publique par GRTgaz. Il s'agit d'une zone identifiée dans le fuseau, pour la réalisation de l'étude d'impact

actuellement menée par un cabinet mandaté par GRTgaz avec des recensements faune et flore. Cette bande beaucoup plus étroite que le fuseau ne constitue donc pas un tracé définitif.

Le maître d'ouvrage a donc été amené plusieurs fois à **justifier sa démarche itérative de recherches d'un tracé** et en même temps à faire état d'études concrètes sur des portions précises où le trajet est plus contraint. **Il s'est engagé sur l'échéance de juin 2010** qui, dans l'hypothèse où le calendrier actuel du projet se déroulerait sans encombre, permettrait d'envisager alors un tracé précis. Il s'engage également à organiser à partir de ce moment-là toute une série de réunions d'information. Ces réunions poursuivront deux objectifs : présenter le tracé retenu à ce stade de l'avancement du projet et recueillir les réactions du public, ses demandes d'amendement du tracé, bref faire évoluer encore le tracé vers son dessin définitif.



■ Les apports du débat sur le tracé

Recenser les enjeux et les points sensibles du fuseau dans le but d'aboutir à **un tracé de moindre impact ne signifie pas toujours éviter ces enjeux ou ces points sensibles**. La Bassée, fait figure d'exemple en ce sens. Eviter la Bassée, territoire sensible de la vallée de la Seine, signifierait rencontrer des zones urbanisées, des forêts, d'autres vallées et d'autres zones naturelles sensibles tout en rallongeant le trajet du gazoduc et en augmentant ses impacts du fait des sur-longueurs. **L'examen du tracé, parcelle par parcelle**, constitue aussi un engagement fort du maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage devra préciser, dans les mois à venir, les limites de son adaptabilité et ce qu'il pourra ou non prendre en compte pour modifier le tracé et/ou les caractéristiques techniques de l'ouvrage.

Privilégier un tracé par rapport à un autre au regard de la somme des enjeux offerts par chaque hypothèse, revient aussi, en quelque sorte, à **hiérarchiser la valeur du territoire**. Cette hiérarchisation est le fruit de la concertation avec les différents acteurs. Les apports du débat public Arc de Dierrey, portent **une sensibilité écologique du public et l'importance des enjeux environnementaux** au sens large. Certains acteurs du débat public ont souligné l'importance des enjeux agricoles, industriels et économiques du projet.

Enfin, certains participants ont soulevé l'hypothèse **du refus d'une commune ou d'un propriétaire** de voir passer le gazoduc sur son territoire. Que se passerait-il alors ? GRTgaz explique son intérêt de voir le **tracé emporter l'adhésion** de toutes les communes traversées. Ce consensus souhaité concerne la période de travaux d'implantation de la canalisation mais il garantit aussi **un avenir plus paisible** pour le maître d'ouvrage qui lui permettra d'assurer une maintenance efficace du gazoduc et d'entretenir à long terme des **relations positives avec les territoires impactés**. Après l'enquête publique, dans la mesure où le gazoduc serait déclaré d'utilité publique et que les autorisations ministérielles seraient obtenues par GRTgaz, une commune du tracé ne pourrait plus légitimement s'opposer. GRTgaz a la possibilité de la contraindre en utilisant la procédure dite de la **"servitude légale"**.

A l'échelle individuelle, le passage du gazoduc est **négocié à l'amiable** avec les propriétaires et les exploitants au sein de conventions de passage. Le gazoduc, contrairement aux croyances de certains citoyens, ne conduit pas à des expropriations, à la différence d'ailleurs d'autres infrastructures de transport. Les usages du sol une fois la tranchée rebouchée restent largement possibles et **les propriétaires conservent l'entière jouissance de leurs parcelles**, lesquelles sont grevées d'une simple servitude. L'expérience du maître d'ouvrage indique que 94 à 98 % des propriétaires trouvent un accord amiable avec GRTgaz. Le débat public prouve donc que les communes ou individus farouchement opposés au passage du gazoduc doivent se signaler le plus tôt possible ou s'unir pour agir en soulevant des motifs recevables.

D Les impacts du projet Arc de Dierrey vus par les participants

Les impacts du projet Arc de Dierrey se structurent du point de vue des participants au débat public selon cinq grands axes comme constituant à part égale l'ossature du débat. Certains peuvent d'ailleurs se recouper ou se contredire. Si les impacts négatifs sont évoqués le plus spontanément, il apparaît aussi que l'Arc de Dierrey peut aussi **engendrer des opportunités pour les territoires traversés**. La balance entre **les impacts négatifs et positifs peut même s'équilibrer** si les premiers sont bien maîtrisés, minimisés, voire supprimés grâce à une intervention qualitative du maître d'ouvrage.

D1 - Environnement (naturel, paysager, patrimonial, archéologique)

La **préservation totale de l'environnement, son respect ou plus simplement sa prise en compte**, selon le degré de sensibilité des participants, a constitué l'un des **thèmes-phares** du débat public. L'environnement évoqué a surtout été défini comme l'ensemble des milieux naturels traversés par la canalisation, mais il s'est parfois élargi à la notion plus vaste de **préservation du cadre de vie et aux aspects paysagers et patrimoniaux**. Le patrimoine archéologique, enfin, a été mis en lumière au cours des réunions comme faisant partie de cet environnement à respecter.

■ Milieux naturels sensibles

Les milieux naturels ont constitué le cœur de cible des interventions des participants. Deux types de milieux spécialement présents dans le fuseau sont ressortis comme des points particulièrement sensibles du territoire : **les milieux humides caractérisés par la présence de cours d'eau (pas moins de sept vallées sont traversées par le fuseau)** et les forêts. Que ce soit la Seine - et en particulier la zone dite de la Bassée entre Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine -, la Marne, l'Oise, ou l'Ourcq, toutes ces zones ont été citées comme particulièrement sensibles. Quant aux **forêts**, si le fuseau évite les massifs boisés d'Halatte et de Compiègne, il traverse dans sa partie sud-est un territoire très boisé, de l'Aube à la Haute-Marne. Le territoire concerné par le fuseau, compte le **Parc Naturel Régional Oise- Pays de France, et des projets** de : Parc national des forêts de feuillus de plaine entre Côte d'Or et Haute-Marne, une réserve naturelle dans la Bassée, ainsi qu'un certain nombre de zones Natura 2000, de ZNIEFF de type 1 et de type 2. Il est intéressant de constater à l'issue du débat public que les quatre cahiers d'acteurs publiés sont portés par des associations à vocation environnementaliste et de sensibilité écologique et par un parc naturel régional.



Toutes les contributions au débat relatives à la **préservation du riche patrimoine naturel local**, qu'elles soient le fait d'associations ou de simples citoyens ne conduisent pas à un rejet massif du projet mais plutôt à différentes demandes faites au maître d'ouvrage. La première demande concerne le recensement exhaustif et fin des enjeux environnementaux, des sites sensibles et de leurs caractéristiques. Les quatre associations porteuses de cahiers d'acteur demandent clairement à être associées à ce processus et offrent leurs compétences. Certaines ont déjà porté un état des lieux détaillé à GRTgaz en termes de zones sensibles (le marais de l'Aronde, la vallée de l'Aujon, le bois du Roi à proximité de Crépy-en-Valois ou différents corridors écologiques), d'espèces animales ou végétales à protéger.

Les associations de préservation de l'environnement qui se sont fait connaître lors du débat public et certaines instances de gestion des milieux naturels (exemple : le Syndicat intercommunal de la



Vallée de la Seine et ses garde-rivières) **veulent être associées à long terme au projet afin de minimiser les impacts sur l'environnement** et de l'utiliser pour créer de nouvelles opportunités favorables aux milieux naturels : bio-corridors, développement de la biodiversité, recréation de milieux naturels comme les prairies calcicoles,

création de base de données, valorisation du paysage par des plantations diverses ou des pierriers, valorisation des produits de chantier etc.

Le maître d'ouvrage s'engage à travailler avec les associations qui l'ont sollicité. Certaines d'ailleurs se satisfont des premiers contacts établis. GRTgaz cite les expériences de précédents chantiers et son partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle. **Un gazoduc peut être source de recrudescence de la biodiversité.** Toutefois, à la fin du débat public, l'intégralité des propositions figurant dans les cahiers d'acteur n'a pas fait l'objet de réponses du maître d'ouvrage (éviterment de la future réserve naturelle de la Bassée, préconisations diverses du PNR Oise - Pays de France, solutions novatrices proposée par l'ASBVOA, respect et création des corridors écologiques).

La traversée des vallées (Oise, Seine, Marne, Ourcq etc.) a fait l'objet de nombreuses questions techniques. GRTgaz a abondamment décrit et commenté les **différents procédés de franchissement des cours d'eau par les trois techniques de la souille, du forage dirigé ou du micro-tunnel.** Les décisions quant à l'utilisation de ces techniques ne sont pas encore prises.

Le maître d'ouvrage s'engage à choisir la technique de **franchissement de rivière la plus respectueuse** de l'environnement dans chaque cas. Il assure qu'il ne sera guidé que par ce souci et non par des questions de réduction des coûts (les différentes techniques sont plus ou moins onéreuses).

D'autres questions concernant **les milieux humides au sens large sont évoquées** à plusieurs reprises. **Le gazoduc supporte-t-il les périodes d'inondations et les crues** longues voire violentes ? Comment sont pris en compte les captages d'eau potable, les aquifères, les nappes phréatiques, les sources ? Le tuyau peut-il traverser de telles zones sans danger et sans provoquer de pollution ? Enfin qu'en est-il de son éventuel effet drainant sur tous les milieux humides ?

GRTgaz a répondu à ses diverses inquiétudes en assurant que l'eau et le gaz sont compatibles ! Il l'a illustré par plusieurs exemples de gazoducs en milieux sous-marins (mer du Nord) ou implantés dans le lit de rivières aux crues tumultueuses (Vidourle, Ouvèze, Durance). De même, la compatibilité avec les captages d'eau potable et toutes les nappes souterraines est démontrée. **Un hydrogéologue accompagne le maître d'ouvrage à chaque fois que cela est nécessaire.** Concernant l'éventuel effet drainant de la canalisation, il est pris en compte et contrecarré grâce à différentes techniques (bouchons d'argile par exemple).

GRTgaz rappelle de manière générale que **le Code de l'Environnement encadre les impacts des projets d'aménagement sur les milieux aquatiques** dans le cadre du respect de la Loi sur l'Eau. En la matière, le projet devra recevoir une autorisation administrative.

Les milieux naturels le cœur de cible des interventions des participants

GRTgaz rappelle aussi que les **perturbations de l'environnement sont très majoritairement liées à la période du chantier**, lequel tiendra compte des différents calendriers de la faune (nidification, reproduction, migration). En revanche, **le gazoduc est neutre**, voire bénéfique, une fois la tranchée rebouchée et les milieux régénérés. Les seuls impacts durables sont ceux liés aux trouées forestières et les impacts visuels dûs aux installations aériennes du gazoduc, notamment les emprises des postes de sectionnement.

Concernant la traversée des massifs boisés, les préoccupations des participants se focalisent sur la **largeur de l'emprise de la piste de travail**, puis de la bande de servitude postérieure, sur l'impact paysager des « cicatrices » laissées par les trouées forestières et sur les compensations possibles de ces dommages.

GRTgaz s'engage à examiner toutes les possibilités de réduction de la largeur des trouées forestières. Il reconnaît toutefois les limites du procédé qui pourra surtout concerner la zone où la nouvelle canalisation viendrait en parallèle de l'actuelle. **GRTgaz a rappelé son partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)** visant à développer différentes techniques de réduction des impacts visuels des trouées forestières (aménagement des lisières, plantations diverses, chicanes etc.) ou à utiliser ces trouées pour des usages de loisirs (aménagement de chemins de randonnée). Quant à la **compensation du déboisement, elle répond à des critères mathématiques** (replantation d'arbres en quantité d'autant plus grande que les parcelles déboisées sont éloignées des sites déboisés). GRTgaz ne donne toutefois pas à ce stade d'information quantitative et qualitative sur les compensations sous forme de reboisement.

Les installations aériennes du gazoduc - postes de sectionnement, bornes et balises - **créent des impacts visuels négatifs**. GRTgaz s'engage à placer les postes de sectionnement en dehors des zones sensibles (Parc naturel régional notamment) et à se concerter systématiquement avec les acteurs de terrain (élus locaux, associations) pour trouver des emplacements satisfaisants. **L'intégration paysagère des postes de sectionnement est souhaitée**. GRTgaz qui se rend propriétaire des terrains où ses derniers sont implantés, peut y travailler.

Dernière question régulièrement évoquée, celle du **passage du gazoduc en sols argileux**, des mouvements de terrain qui peuvent être associés à cette nature de sol dans les périodes sèches et de leur effet sur la canalisation. GRTgaz procédera à des études de sols une fois le tracé défini et prendra toutes les mesures nécessaires. **A priori, le gazoduc s'accommode de tout type de sols** pourvu que les bonnes dispositions soient prises.

■ Patrimoine archéologique

Le respect de l'environnement dans lequel s'insérerait la canalisation, le respect du sous-sol, c'est aussi la **préservation des sites archéologiques présents** dans le fuseau et des éventuels vestiges que le creusement de la tranchée pourrait mettre à jour. Le public interroge plusieurs fois le maître d'ouvrage pour savoir s'il est soumis aux règles d'archéologie préventive et ce qu'il adviendrait en cas de découvertes en cours de travaux. GRTgaz indique que le projet respectera la législation en vigueur. **Le tracé sera soumis aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** qui préconiseront la réalisation d'inventaires et d'éventuelles fouilles préventives sur telle ou telle zone, travaux effectués par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) aux frais du maître d'ouvrage (redevance forfaitaire). Dans l'hypothèse où des vestiges seraient découverts



ultérieurement, malgré les précautions de l'INRAP, les travaux seraient arrêtés le temps nécessaire aux fouilles diligentées par la DRAC, après appel d'offres. Là aussi, **les frais sont à la charge du maître d'ouvrage**. Pendant le débat, des sites sont portés à l'attention du maître d'ouvrage : les communes de Lizy-sur-Ourcq, Vendrest et le site d'Ocquerre, ainsi que la voie romaine entre Jouarre et Doue.

Il faut souligner que les participants ont aussi mis en avant la nécessité économique de préserver l'environnement au sens large, le patrimoine et les paysages dans le cadre du développement touristique du territoire.

Pour conclure le débat sur l'impact environnemental du projet, **une évaluation sous forme d'un bilan carbone est préconisée par plusieurs participants**. GRTgaz s'engage à étudier cette question car il n'existe pour l'instant pas d'exemple de bilan carbone applicable à ce type d'ouvrage (seule une réalisation de Réseau ferré de France s'en rapproche). Toutefois, le maître d'ouvrage juge opportun d'établir un modèle qui pourra servir à d'autres projets et permettre d'avoir des points de comparaison ultérieurs.

D2 - Agriculture

La compatibilité entre l'agriculture et le gazoduc a constitué l'un des autres fils rouges du débat. Une réunion a été spécialement consacrée à ce thème (Rebais). Les questions des agriculteurs se sont focalisées autour de thématiques précises et récurrentes :

- la qualité des sols avant et après passage du gazoduc et par conséquent le maintien de la qualité et de la quantité des cultures ;
- la préservation des réseaux de drainage et d'irrigation ;
- les indemnisations consenties par le maître d'ouvrage.

■ Préservations des sols et des cultures

La **restitution des sols après le rebouchage de la tranchée** préoccupe les agriculteurs. Certains d'entre eux, concernés par le passage de la canalisation implantée en 1977, font état de remontées fréquentes de cailloux à la surface, de terres plus "séchantes" en cas de faible pluviométrie, de récoltes insatisfaisantes. Ces cas sont minoritaires, mais les récits de **mauvaises expériences** font toujours beaucoup d'effet sur l'auditoire. GRTgaz rassure les agriculteurs en indiquant que **les plaintes sont rares sur l'ensemble du réseau au regard du nombre de parcelles agricoles traversées**. Le maître d'ouvrage fait un état détaillé des techniques de tri des terres et de reconstitution des sols au moment du rebouchage. Il s'associe entièrement au désir des exploitants de préserver au maximum la couche de terre arable existant antérieurement. Il indique que **des progrès importants ont été réalisés depuis le passage de la dernière canalisation en matière de tri et de reconstitution des sols**. Les pierres les plus grosses sont enlevées, d'autres sont criblées pour assurer au sol une bonne stabilité et trouver la granulométrie optimale.

GRTgaz s'engage à examiner en détail les desiderata des exploitants agricoles, notamment au moment de la phase d'état des lieux avant travaux. Ces dispositions spécifiques peuvent bien entendu concerner aussi **les demandes de surprofondeur en raison de pratiques culturales spécifiques**, de cultures d'espèces aux racines profondes etc. **Les risques de pollution des sols par la canalisation sont écartés par le maître d'ouvrage**, notamment à l'occasion d'un débat autour de la baby-food et des cultures d'orge. **La canalisation d'acier est recouverte de polyéthylène et peut passer également dans les captages d'eau potable ce qui prouve son innocuité**. GRTgaz évoque les négociations en cours avec les chambres d'agriculture pour intégrer une étude agro-pédologique à l'étude d'impact, permettant de déterminer les meilleurs points de passage en fonction de la qualité et des usages des sols agricoles.

préserver la
couche de terre
antérieure



Les dommages sur les sols sont aussi évoqués dans le cadre d'éventuelles intempéries importantes pendant la période de travaux. GRTgaz assure que les travaux sont arrêtés en cas de fortes pluies pendant le temps nécessaire. Ces dispositions sont assez récentes et figurent dans le nouveau protocole agricole signé le 28 janvier 2009 avec la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture).

■ Continuité des réseaux de drainage et d'irrigation

Comment sont pris en compte les réseaux de drainage et d'irrigation, que se passe-t-il s'ils sont détruits pendant les travaux, sont-ils reconstitués, les conséquences sur les parcelles voisines sont-elles prises en compte ?

Sur ces points très récurrents, GRTgaz n'apporte pas de réponse technique au cas par cas mais **s'engage à reconstituer l'ensemble des réseaux de drainage ou d'irrigation rendus inopérants**. Les travaux de reprise de ces réseaux sont toujours effectués par des entreprises locales conseillées par les chambres d'agriculture et font l'objet d'une garantie décennale. **GRTgaz invite les agriculteurs à lui transmettre le maximum d'informations utiles** permettant de réduire les impacts en la matière. Les agriculteurs doivent aussi, autant que faire se peut, faire état de leurs projets futurs d'irrigation ou de drainage. L'implantation du gazoduc prendrait alors en compte ces projets (surprofondeur, tracé dans la parcelle). **GRTgaz insiste donc sur les états des lieux réalisés avant et après travaux. Les entreprises qui procéderont à la reprise des réseaux divers ne seront pas payées tant que leur travail n'aura pas été validé par les exploitants agricoles, via la signature d'un quitus.**

La question subsidiaire de la restitution des réseaux de drains anciens en poterie a été soulevée lors d'une réunion. Le maître d'ouvrage a déjà été confronté à cette situation par le passé (en Sologne) et s'engage à trouver des solutions techniques.

■ Indemnisations

Les indemnisations de la servitude et des préjudices causés aux propriétaires et exploitants agricoles ont fait l'objet d'un grand nombre de questions. Ces interrogations concernaient aussi bien la nature des préjudices indemnisés, l'assiette des indemnisations, les modes de calcul, les conditions de versement, la prise en compte des dommages indirects.

GRTgaz n'est pas rentré précisément dans les détails des calculs permettant de déterminer les indemnisations mais il a fourni aux agriculteurs tous les grands principes. La règle suprême assure que le passage du gazoduc ne doit causer aucun préjudice financier aux agriculteurs concernés. Cette règle mérite tout de même que soient précisées des limites, en particulier concernant les préjudices indirects liés à l'implantation pérenne du gazoduc dans des espaces agricoles. Mis à part ce grand principe, GRTgaz a précisé que deux types d'indemnisation sont versés : **l'un aux propriétaires en raison de la servitude** entachant leurs propriétés, **l'autre aux agriculteurs en raison des préjudices causés à leur activité.**

**le passage
du gazoduc
ne doit causer
aucun préjudice
financier**

L'indemnité relative à la servitude est assise sur la valeur vénale du terrain et représente un pourcentage de celle-ci en fonction de l'usage des terres. Les barèmes sont établis par la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ou le service fiscal des domaines. L'indemnité proprement agricole tient compte d'un vaste ensemble de préjudices : perte de récolte l'année des travaux, manque à gagner sur les récoltes à venir dans une proportion variable en fonction des types de culture, pertes pour non-irrigation des délaissés ou parcelles voisines, pertes liées au non-versement des primes agricoles et des subventions de toute nature, préjudices dans

l'organisation de l'activité agricole (détours à faire en tracteur, rallongement des parcours du bétail, déplacement d'abreuvoirs etc.), pertes de temps liées à la participation à des réunions etc. Ces deux types d'indemnité sont versés en une seule fois. En moyenne, les pertes de récolte sont indemnisées à hauteur de trois années de récolte. Cette durée peut atteindre 20 ou même 30 ans pour la viticulture ou la sylviculture. La question des primes PAC (Politique agricole commune) préoccupe beaucoup les agriculteurs, notamment l'abandon temporaire des DUP (droits uniques de paiement) et leur possible non-restitution. **GRTgaz assure aux participants qu'ils ne subiront pas de préjudice financier.** Toutefois, il serait peut-être utile que ces questions de subventions européennes sont plus clairement expliquées.

■ La question viticole

La question viticole n'a finalement soulevé que de **très fugaces interrogations** et les participants concernés se sont satisfaits des engagements du maître d'ouvrage. Il faut dire que **le fuseau retenu évite au maximum le vignoble champenois et tangente la Côte des Bar en un seul point dans le secteur de Fontette**, à un endroit où la première



le fuseau évite au maximum le vignoble

canalisation est déjà installée. Le parallélisme sera donc vraisemblablement adopté en ce point précis. GRTgaz assure que **la culture de la vigne ou sa plantation sont compatibles avec le gazoduc** pour peu que les dispositions adéquates soient prises (surprofondeur, prise en compte de la nature des sols et de l'érosion). Le seul point saillant du débat a concerné l'extension de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée) Champagne aujourd'hui à l'étude pour toute une série de parcelles. Le dossier devrait aboutir en 2016. GRTgaz se concerta avec l'INAO (Institut national des appellations d'origine) et le SGV (Syndicat général des vignerons) pour prendre en compte les hypothèses de classement et implanter le gazoduc au mieux (tracé d'évitement, profondeur permettant la plantation).

Sur toutes les questions agricoles, **GRTgaz s'engage à collaborer avec les chambres d'agriculture des départements traversés.** Deux d'entre elles (Aube, Haute-Marne) ont déjà versé des contributions écrites au débat public. Trois temps forts interviendront dans la suite de la concertation et concerneront spécifiquement la population agricole : le protocole agricole national qui contient tous les engagements de GRTgaz sera renégocié et adapté au niveau local avec les chambres d'agriculture ; **les états des lieux avant et après travaux seront réalisés avec les agriculteurs dans chaque parcelle traversée.** A cet égard, il faut noter les doutes émis par certains quant à l'insuffisance de la garantie décennale et la mauvaise prise en compte des dommages à long terme. Il semblerait en effet que certaines conséquences de l'implantation du gazoduc apparaissent tardivement et que les propriétaires aient alors du mal à trouver les bons interlocuteurs et à obtenir gain de cause.

D3 - Economie locale

Dans la présentation du maître d'ouvrage, les impacts économiques du projet étaient présentés comme **des incidences positives pour le territoire.** Le maître d'ouvrage a évoqué les possibilités de **recours aux entreprises locales** pour une partie des travaux, le recrutement de main d'œuvre temporaire pendant le chantier et la consommation de services divers (hôtellerie, restauration) pour les 250 à 300 personnes présentes sur le chantier.

Une fois la canalisation implantée, ce sont **les structures permanentes régionales de GRTgaz qui entretiendront le réseau**. Globalement **les participants du débat se montrent sceptiques quant à la garantie et à l'ampleur des retombées économiques locales**. Beaucoup demandent qu'elles soient listées de manière précise et quantifiées. Le public s'interroge sur la capacité de GRTgaz à contraindre les entreprises de pose à recourir à la main d'œuvre et la sous-traitance locales. Certains évoquent le caractère itinérant du chantier avec des ouvriers logés en caravane et autosuffisants. **Plusieurs participants invoquent la possibilité d'insérer une clause sociale** dans les marchés (insertion).

Le maître d'ouvrage ne cache pas que la pose d'une canalisation de cette ampleur et de cette technicité **requiert des savoir-faire que seules 12 entreprises européennes dont trois françaises recensées possèdent**. En tant que société privée, GRTgaz n'est pas soumise au Code des Marchés Publics. Certains travaux connexes à la pose du gazoduc doivent obligatoirement être confiés à des entreprises locales : bucheronnage, remise en état des réseaux de toute nature, remise en état des sols, interventions paysagères. Dans cette perspective, GRTgaz s'engage à organiser des rencontres entre entreprises de pose et Pôle emploi et évoque la possibilité de mettre en place des écoles de formation et de développer des actions d'insertion.

Le poids des retombées locales sera d'autant plus grand que **les territoires traversés s'empareront des opportunités offertes** et se positionneront comme des forces de proposition. Au cours du débat, GRTgaz a très souvent cité à **titre d'exemple un chantier de 80 kilomètres mené actuellement dans le Mâconnais** et dont **les retombées économiques directes et indirectes** ont été chiffrées. Elles ont représenté **25 % du coût des travaux de pose du gazoduc**. Dans les mois à venir, il serait intéressant que GRTgaz affine ses évaluations et fournisse les modalités de calcul de ces retombées économiques locales.

De nombreuses communes demandent si elles peuvent espérer des retombées pour leur budget, sous forme de redevance ou de taxe, comme c'est le cas pour les lignes haute tension par exemple. GRTgaz indique clairement que le gazoduc ne fait bénéficier les communes d'aucune rente de situation. La seule redevance versée est celle pour occupation du domaine public (RODC) que la commune doit demander à GRTgaz. Basée sur la surface du domaine public impactée, les montants sont très faibles. **Les communes percevront aussi les taxes foncières relatives aux postes de sectionnement**. Enfin **la commune sera indemnisée au même titre que les autres propriétaires pour les servitudes** qui toucheraient le domaine public.

Plusieurs participants s'interrogent sur **la dévalorisation possible des habitations ou du foncier** lorsqu'un gazoduc traverse le jardin ou un champ. GRTgaz assure d'abord que **les gazoducs ne passent pas dans les parcelles privées closes**. Par ailleurs, il n'a pas constaté de rapport négatif entre la valeur du foncier et l'implantation de ses canalisations. Toutefois, le cas particulier suivant est évoqué : GRTgaz versera un complément d'indemnisation de la servitude si un terrain agricole traversé par le gazoduc devient constructible. Ce point figure dans le protocole national. Est-il garanti pendant toute la durée de vie de la canalisation ?

Une dernière question rattachée aux retombées locales positives de l'Arc de Dierrey est revenue tout au long du débat : **la possibilité pour les communes et les riverains d'être raccordés au réseau de gaz naturel**. Cette opportunité peut apparaître comme "logique". Or **GRTgaz a rappelé son rôle de transporteur de gaz naturel**. La société n'intervient pas dans la fourniture et la distribution du gaz jusqu'aux habitations. Elle vend des capacités de transport aux expéditeurs. Par ailleurs, l'Arc de Dierrey avec son diamètre de 1200 millimètres et sa pression de 68 bars correspond à une autoroute gazière et **n'a pas vocation à irriguer le territoire traversé**. Enfin, la distribution

Quelle garantie et ampleur des retombées économiques ?



de gaz relève des communes ou de leurs regroupements (syndicats, intercommunalités), autorités concédantes, qui doivent mettre en concurrence les différents distributeurs. **Des distributeurs pourront étudier la faisabilité économique de la distribution locale et GRTgaz leur fournira alors tous les éléments chiffrés requis.**



GRTgaz explique toutefois que 10 000 communes françaises sont déjà desservies et que la desserte des autres communes ne peut intervenir que si elle est rentable. La desserte de communes isolées ou l'absence d'un potentiel de consommation suffisant semblent rédhibitoires. **GRTgaz encourage toutefois les communes intéressées à faire des demandes groupées.**

D4 - Aménagement du territoire

De nombreuses communes sont en phase d'élaboration de leurs documents d'urbanisme ou de transformation de leur POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme). Les questions des élus concernent inmanquablement les points suivants :

- à quelle distance du gazoduc peut-on édifier des habitations ou des équipements ?
- les projets des élus en termes d'urbanisation ou d'équipement seront-ils pris en compte dans la détermination du tracé ?
- dans quelle mesure le gazoduc contraint-il le développement futur des zones traversées ?

GRTgaz va rassurer les élus en rappelant précisément les règles en vigueur, en évoquant la possibilité de les assouplir et en décrivant la manière dont la concertation avec les élus locaux va se dérouler. **Les distances réglementaires d'éloignement du gazoduc s'échelonnent de 10 mètres pour les habitations particulières jusqu'à 400 mètres pour les établissements recevant du public (ERP).** GRTgaz rappelle que l'un des principes qui guide le tracé du gazoduc est toutefois d'éviter au maximum les zones urbanisées et même les hameaux. Par ailleurs, les distances d'éloignement peuvent être réduites en concertation avec les élus lorsque la commune projette la construction d'un équipement structurant à proximité du tracé. Des mesures de renforcement de la sécurité sont étudiées le cas échéant et permettent de rapprocher sans danger les constructions de la canalisation.

GRTgaz s'engage à respecter les projets futurs des communes, notamment les zones du PLU réservées à l'urbanisation future. Pour ce faire, tous les maires des communes situées dans le fuseau sont ou vont être rencontrés par GRTgaz. Au cours du débat public, un seul projet d'équipement est signalé oralement : le projet de zones d'activités commerciales de Sammeron. **GRTgaz indique que, lorsque l'urbanisation évolue, l'exploitant est tenu de mettre sa canalisation en conformité**, de l'adapter (exemple de la pose de dalles de protection au-dessus du gazoduc), voire de la déplacer. Ce point, ainsi que la prise en charge financière de ces travaux mériterait d'être précisé par GRTgaz. Jusqu'où est-il en mesure d'aller réellement ? Dans quel cas précis ? N'est-ce pas plutôt en pratique les communes qui sont forcées de s'adapter au tracé du gazoduc dans la mesure où toutes les évolutions ne peuvent pas être prises en compte au moment de l'implantation de la canalisation ?

Lors d'une réunion, un maire remarque que GRTgaz a tendance à sous-estimer les contraintes en matière de constructibilité ou d'aménagement en se limitant aux bandes de servitude qui sont, somme toute, relativement réduites. Il aborde la question des Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) qui sont imposées aux riverains dans un périmètre beaucoup plus large autour du gazoduc (entre 200 et 300 mètres). Cette contrainte n'est pas financièrement dédommée par GRTgaz. Le maître d'ouvrage évoque l'existence du logiciel DICT+ qui permettrait de faciliter les démarches. Ce point mériterait d'être précisé.

A une échelle territoriale supérieure (aire des SCOT par exemple), **certains élus soulignent le manque de cohérence territoriale des différents projets d'infrastructures** et la manière dont les territoires ruraux sont sacrifiés et contraints. A travers la question de l'alimentation des communes en gaz naturel apparaissait aussi l'idée d'utiliser le gazoduc comme outil d'aménagement du territoire.

D5 - Sécurité

Les questions de sécurité ont été récurrentes et abordées dans toutes les réunions publiques. "Avons-nous une bombe sous les pieds ?" s'interroge un citoyen. Cette formulation prosaïque résume assez bien la demande des participants qui se décline selon les axes suivants :

- quels sont les risques réels encourus pour les populations ?
- comment l'exploitant assure-t-il la sécurité de son installation ?
- quels sont les facteurs d'aggravation des risques et comment sont-ils pris en compte ?
- quel est le degré de fiabilité technique de la canalisation, des procédés industriels utilisés, des personnels d'exploitation ?

Concernant les risques réels encourus par la population, **l'explosion spontanément redoutée est écartée par GRTgaz. Le risque le plus courant est celui d'une fuite dans la canalisation, laquelle n'est pas nécessairement dangereuse car le gaz n'est pas toxique et plus léger que l'air.** Le risque ultime est celui de l'inflammation du gaz lors d'une rupture complète du gazoduc en présence d'une source de chaleur.

La plupart des accidents qui se produisent sur des conduites de gaz adviennent dans le réseau de distribution. Soulignant la faible accidentologie française, GRTgaz a décliné toutes les mesures de sécurité prises par ses exploitants. **La première mesure qui s'applique précisément à l'Arc de Dierrey, est l'épaisseur de l'acier utilisée pour cet ouvrage** (entre 15 et 27 millimètres selon les zones, l'épaisseur dépendant du degré d'urbanisation du territoire traversé). La solidité de la canalisation est aussi assurée par des **soudures effectuées dans les règles de l'art et contrôlées de manière très stricte.**

Toute une série de protections est aussi adjointe à la canalisation : couche de polyéthylène anti-corrosive, protection cathodique, dalles de protection etc.

Le principal risque de **rupture de la canalisation provient de l'agression du tube par des engins mécaniques lors de travaux menés par des tiers.** Le gazoduc Arc de Dierrey pourra en principe résister à toutes les pelles mécaniques classiquement utilisées. Par ailleurs, la procédure des DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) garantit la déclaration de tous les travaux à proximité (au sens large) du gazoduc. L'exploitant se déplace alors gratuitement sur le lieu prévu et entreprend tout ce qui est nécessaire pour sécuriser l'opération. **GRTgaz assure régulièrement une surveillance aérienne, automobile et pédestre des canalisations à intervalles réguliers.** L'épaisseur et l'état des canalisations sont surveillés via **des inspections internes par des robots et des systèmes de pistons articulés** ainsi que par des mesures électriques.

Au moindre doute, la canalisation est réparée ou remplacée. Sur la région qui serait traversée par le gazoduc, **300 personnes travaillent en exploitation et assurent la surveillance et la maintenance de l'ouvrage.**

toutes
les situations
critiques
sont évaluées



L'attrait d'une telle canalisation pour des actions terroristes est également évoqué, ainsi que les actes de vandalisme plus bénins. **GRTgaz écarte l'hypothèse terroriste dans la mesure où, la canalisation est enterrée** (les seules actions terroristes sur des canalisations sont intervenues au Nigeria et en Ukraine sur un réseau aérien),

Les facteurs possibles d'aggravation des risques sont signalés à l'attention du maître d'ouvrage à savoir : le croisement ou la proximité avec d'autres infrastructures de transport (autoroutes, TGV), la présence de différents sites SEVESO dans le fuseau (sont cités la distillerie Dislaub, le stockage Soufflet, une usine d'agro-carburant, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, un site Butagaz), les projets de parcs éoliens, les crues et inondations dans les vallées, les mouvements de terrains dans les sols argileux, les risques d'effondrement dûs aux carrières souterraines. **Le maître d'ouvrage assure que tous ces éléments seront bien pris en compte et renvoie les participants à l'étude de sécurité en cours.**

Pour compléter l'information des populations sensibles à la thématique sécuritaire, GRTgaz devra communiquer sur cette étude de sécurité.

Le point sur la fiabilité du matériel utilisé (qualité des aciers, lieux de production), des procédés industriels (qualité des soudures, fiabilité des entreprises de pose, compétences du personnel) a été assez peu évoqué. GRTgaz a apporté des réponses précises et techniques. GRTgaz rassure en précisant que son activité est fortement contrôlée par les DREAL.

E Les demandes du public

Les demandes du public atteignent différents niveaux de précision selon qu'il s'agit de la préservation de ce qui est considéré comme l'intérêt général ou de la prise en compte d'intérêts plus particuliers, plus locaux ou plus partisans en fonction des sensibilités des participants. De manière générale, le public souhaite une gestion du projet et de ses impacts dans le long terme, de la fin du débat public jusqu'au démantèlement de la canalisation. Cette demande traduit **des attentes fortes en termes de qualité de la mise en œuvre et du suivi du projet et de sa traçabilité.**

E 1 - Des solutions alternatives ?

Sans remettre directement en cause la nécessité de l'Arc de Dierrey, **un habitant de Marnay-sur-Seine propose de courber l'arc** dans l'autre sens, entre Cuvilly et Voisines pour profiter du parallélisme possible avec d'autres canalisations situées dans le Nord est de la France **et se rapprocher de la frontière belge**. Les motivations de cette proposition reposent sur la conviction des citoyens que la Bassée et toutes les zones humides du fuseau doivent être préservées. Elles sont aussi liées à son propre désir de tranquillité et au sentiment que ces autres territoires auraient moins de valeur écologique ou paysagère. GRTgaz réfute la proposition dans la mesure où s'impose le passage à la station de compression de Dierrey-Saint-Julien. **Un autre itinéraire nécessiterait de construire une ou des stations de compression, ce qui engendre des impacts autrement plus importants**, étant donnée l'emprise de tels équipements. GRTgaz rappelle aussi le rôle assigné à l'Arc de Dierrey dans l'alimentation du réseau français avec les liaisons possibles vers Paris, vers l'ouest et vers le sud. Rapprocher le gazoduc des frontières belges contrarierait ces objectifs impératifs de structuration du réseau pour les dix ans à venir.

une gestion
du projet et
de ses impacts
dans le long
terme



Considérant le passage du gazoduc comme acquis, **un autre participant propose qu'il soit posé en sous-œuvre** (micro-tunnels) sur la quasi-totalité du tracé, une solution qui évite de toucher à la végétation de surface et permet selon lui de mieux préserver l'environnement. GRTgaz indique que les micro-tunnels, pour les canalisations en acier, sont plutôt réservés à des distances courtes, des franchissements de route ou de petits cours d'eau. Ils ont aussi des impacts négatifs puisqu'ils nécessitent de ménager à chaque extrémité une niche en béton de taille relativement imposante. A cela s'ajoutent les possibles effets drainants.

Le Jardin botanique de Marnay-sur-Seine invite GRTgaz à approfondir une déviation du tracé afin de passer légèrement à l'est de la future réserve naturelle de la Bassée. Cette demande est étudiée.

Toute autre proposition alternative vise à la suppression pure et simple du projet pour des questions d'opportunité. Dans le cadre de la problématique énergétique actuelle (économies d'énergie, réduction de l'émission des gaz à effets de serre, diversification énergétique et recours à un mix énergétique justement proportionné), l'Arc de Dierrey apparaît aux yeux de certains participants comme surdimensionné, voire totalement dénué de pertinence à moyen terme. Sur cette question d'opportunité, le débat public a montré que GRTgaz est soumis à la fois à une pression politique et économique : sécuriser l'approvisionnement national, diversifier les sources et répondre aux demandes de capacité de transport des expéditeurs.

E 2 - Des demandes de concertation postérieures au débat

Les parties prenantes du débat (chambres d'agriculture, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, exploitants de carrières, intercommunalités, structures porteuses de SCOT, maires des communes) ont insisté pour être associées finement à la détermination du tracé de moindre impact dans leur champ de compétences et au suivi du chantier.

Cette demande de concertation va bien au-delà des prescriptions légales lors des différentes phases administratives d'avancée du projet. **Elle équivaut à une demande de dialogue continu et approfondi, à un partenariat. Attention, les intérêts des uns et des autres peuvent s'avérer antagonistes.** GRTgaz devra réfléchir à la mise en place d'instances informelles de concertation locale.

Concernant plus directement les propriétaires et les exploitants agricoles qui seraient touchés par le passage du gazoduc dans leur(s) parcelle(s), des propositions ont émanées du public pour permettre une meilleure identification des intéressés et un travail commun (associations des locataires agricoles, identification de ces mêmes locataires via les fichiers de la Mutualité sociale agricole, Association des propriétaires ruraux de l'Aube).

Quant aux particuliers, impactés ou non directement par un éventuel passage de la canalisation, ils ont fait part de leur désir d'information et concertation au-delà du débat public. **Ils souhaitent garder le contact avec le maître d'ouvrage jusqu'à l'éventuel premier coup de pelle mécanique.** Ils veulent pouvoir suivre l'avancée du chantier et garder en permanence des interlocuteurs.

Chez tous les participants concernés à titre personnel par le passage du gazoduc, on note **une demande de suivi à long terme de la cohabitation canalisation/riverains** et de pouvoir

**une demande
de dialogue
continu
et approfondi**



identifier des interlocuteurs précis chez le maître d'ouvrage. Une personne propose de pouvoir échanger avec d'autres collectivités/riverains ayant déjà expérimenté l'implantation d'un gazoduc et ses conséquences à long terme (cf. canalisation de diamètre 750 millimètres posée en 1977 dans la région). **GRTgaz donne son accord pour organiser ce type de réunion.**



La demande de concertation s'est rarement assortie de demandes d'études complémentaires préalablement à l'établissement du tracé et en complément aux études d'impacts et de sécurité actuellement menées par le maître d'ouvrage. Toutefois, on peut citer **la volonté de voir aboutir l'étude agro-pédologique en concertation avec les chambres d'agriculture.** De même, une association de protection de l'environnement a interrogé le maître d'ouvrage pour savoir s'il était prêt à **financer une étude d'impact diligentée par un cabinet extérieur choisi par l'association.** GRTgaz s'est engagé à financer cette tierce expertise dans la mesure où elle reste localisée (micro-étude d'impact sur une zone précise du tracée).

E 3 - Des demandes de réduction ou de compensation des impacts

Le public a fait part de son souhait d'un inventaire à la fois large et précis des impacts et de sa volonté de les voir réduits ou compensés, parfois dans des proportions plus importantes que celles proposées par le maître d'ouvrage.

Cette demande aboutit à lister les impacts considérés comme insuffisamment pris en compte :

- nuisances du chantier pour les riverains (bruit, passage d'engins, terrains endommagés) ;
- dommages tardifs, notamment une fois la garantie décennale épuisée ;
- contraintes imposées aux collectivités locales en termes de traitement des DICT ;
- empilement des contraintes générées par le passage de plusieurs infrastructures de transport chez certains propriétaires ou exploitants agricoles ou dans certaines communes ;
- surcoûts générés par la canalisation dans le domaine de l'aménagement pour les communes, de la gestion administrative ou de l'exploitation des parcelles pour les particuliers ;
- impacts forestiers irréversibles (déboisement, trouées) ;
- prise en compte de tous les dommages indirects à court, moyen et long terme pour les agriculteurs ;
- nuisances visuelles dues aux installations aériennes.

Certains participants jugent que les compensations financières pour les communes sont largement insuffisantes ou proposent des dégrèvements fiscaux pour les propriétaires impactés au-delà de l'indemnité versée en une fois. Cette idée rejoint aussi celles des dommages tardifs et des conséquences à long terme du passage du gazoduc qui semblent mal évalués. Le versement d'une indemnité définitive semble parfois clore des dossiers qui mériteraient d'être réexaminés de temps en temps. Certains souhaitent même l'établissement d'un protocole de suivi à long terme qui encadrerait les rapports entre GRTgaz et les personnes ou collectivités impactées par le passage du gazoduc.

A contrario, les participants font part de leurs doutes sur les impacts positifs du projet, notamment les retombées économiques locales qui doivent être mieux mesurées et mieux garanties.

Sur les impacts environnementaux, **les quatre cahiers d'acteurs constituent une base assez exhaustive** de demandes et de propositions sur lesquels le maître d'ouvrage devra s'appuyer. Dans ce domaine, la recherche d'impacts positifs doit aussi être privilégiée (biodiversité, récréation de milieux naturels intéressants, valorisation paysagère, valorisation des matériaux de chantier, aménagements touristiques etc.).



A mi-chemin de la demande de partenariat évoquée précédemment et d'une meilleure compensation des impacts, **le Jardin botanique de Marnay-sur-Seine a émis l'idée d'une implication de GRTgaz dans des actions de mécénat local environnemental**. Cette demande se fonde aussi sur le fait que GRTgaz appartient au groupe GDF Suez lequel agit sur le territoire par le biais de toutes ses filiales. GRTgaz indique qu'il collabore déjà avec le Muséum d'Histoire Naturelle et l'ONF. Il ne s'engage pas à développer des initiatives locales mais prend l'idée en note sur l'insistance de la CPDP.

Une autre demande récurrente du public qui apparaît à ses yeux comme une juste compensation des impacts concerne la desserte en gaz naturel des collectivités riveraines du gazoduc. Le contexte légal (mise en concurrence des distributeurs par les autorités concédantes) et les questions de rentabilité économique n'apparaissent pas comme des motifs suffisants aux yeux du public pour écarter cette exigence.

F Les enseignements du débat public pour le projet Arc de Dierrey

F 1 - Enseignements sur l'état d'esprit des participants

La relecture du débat public témoigne d'une acceptation globale du projet, parfois un peu désabusée. Le processus de démocratie participative directe engagé par le débat public contribue à enrichir le projet. Ainsi l'état d'esprit des participants peut se résumer par les constats suivants :

- déficit de confiance envers les maîtres d'ouvrage assorti d'un certain fatalisme ;
- lassitude globale face aux différents projets d'infrastructures qui se suivent sur ce territoire ;
- méconnaissance du contexte économique et réglementaire de l'activité de transport de gaz ;
- volonté réelle de participation ;
- combativité qui repose sur un engagement militant ou associatif renouvelé.

L'abandon du service public de l'énergie, la privatisation régulée du transport de gaz, les connexions entre GRTgaz et GDF SUEZ, la primauté du savoir technique du maître d'ouvrage, **la peur que le débat public ne soit qu'un outil de communication placent le public dans une position naturelle de défiance à l'égard de GRTgaz**. Les participants sont souvent convaincus que leurs avis pèsent peu dans la balance face aux intérêts économiques des maîtres d'ouvrage, voire aux volontés politiques qui peuvent influencer sur la réalisation des projets. La population craint que la concertation annoncée ne se limite qu'à une logique d'affichage. Cette méfiance est assortie

d'un certain fatalisme. **Cette lassitude trouve aussi sa source dans les projets antérieurs** à l'Arc de Dierrey (gazoduc précédent, autoroutes, TGV, lignes haute tension) qui n'ont pas forcément donné lieu à une concertation. Le passage du TGV Est semble notamment avoir engendré une certaine amertume dans la population locale. **La CPDP a rappelé les innovations apportées par la loi de 2002**, la jeunesse du dispositif dont les objectifs visent bien à accroître les habitudes démocratiques, à **faire intervenir la population sur des décisions dont elle se sent dépossédée**, à pallier la technicité du gazoduc et à mettre le maître d'ouvrage face à ses responsabilités. Le Président de la CPDP a cité plusieurs fois les exemples de deux débats publics qui avaient conduit à l'abandon pur et simple du projet (Port de Nice, autoroute Ardennes-Belgique). Il cite aussi le récent débat sur le gazoduc ERIDAN (dont le maître d'ouvrage est également GRTgaz) qui a engendré entre autres un élargissement du fuseau d'étude initial. Il évoque enfin le cas du Port du Havre : la population demande des comptes car des engagements pris sur la non-prolifération des conteneurs sur l'autoroute n'ont pas été respectés.

Le public connaît mal le métier de transporteur de gaz, son environnement technique, économique et juridique. Le monopole de GDF reste la référence principale des citoyens. La fourniture de gaz naturel est considérée comme un service de première nécessité et les individus n'évaluent pas nécessairement la complexité de l'organisation de la filière gazière en amont du réseau de distribution publique. **Le public constate également que la nouvelle organisation du marché de l'énergie ne se traduit pas par un bénéfice pour le consommateur** dont la facture énergétique augmente constamment. La relation entre système concurrentiel et baisse des prix n'est pas établie.

GRTgaz s'est évertué au cours du débat à faire comprendre ses missions et le contexte dans lequel elles s'effectuent. Il a souligné son indépendance au sein du groupe GDF Suez et fait valoir ses efforts de transparence, matérialisés par le dossier du maître d'ouvrage et tous les documents complémentaires disponibles en ligne. Le désir de compréhension du public a touché ces limites lors de l'intervention de la CRE en introduction d'une des réunions publiques.

Autre point d'ancrage de la méfiance du public, vis-à-vis de GRTgaz comme du débat public, la question de la précision du tracé à ce stade du projet a cristallisé les positions. D'aucuns sont convaincus que "tout est ficelé". **Autant passer tout de suite à la négociation parcelle par parcelle**. D'autres estiment qu'un certain nombre de points de passage obligatoires contraignent beaucoup plus le maître d'ouvrage qu'il ne le prétend. La CPDP a dû plusieurs fois replacer le débat public dans le processus d'élaboration du projet, bien en amont de la décision de faire et donc du tracé. Le maître d'ouvrage a dû également expliquer, pour un respect des délais, son obligation de poursuivre les études en parallèle du débat public, sans qu'**aucune hypothèse ne soit aujourd'hui considérée comme définitive**.

Une large part du public présent a exprimé sa réelle volonté de participation au projet, ne serait-ce que dans une appropriation du gazoduc par une meilleure compréhension des aspects économiques, stratégiques, techniques de l'Arc de Dierrey. Cette volonté de participation va au-delà du débat public et de l'enquête publique qui suivra. Il s'agit d'une volonté active de collaboration. Toutes les personnes institutionnelles ou privées qui avaient déjà eu des premiers contacts avec le maître d'ouvrage se sont montrées plutôt satisfaites de ces rencontres et très désireuses de les prolonger par d'autres temps de travail commun.

méfiance du public sur la précision du tracé



Cette volonté active de participation est plus marquée chez les personnes qui appartiennent à des associations ou à des structures de défense d'intérêt corporatistes. **Le débat public a démontré qu'il est préférable de s'unir pour agir**, pour être à l'affût ou créer des opportunités. Cet état d'esprit "combatif" des participants sera à mettre en lien avec toutes les retombées positives éventuelles du projet, tant sur le plan économique qu'environnemental.

F 2 - L'évolution au cours du débat des positions du maître d'ouvrage

Au cours du débat public, la présentation du maître d'ouvrage évoluera peu. Au fur et à mesure que le débat avance et que des questions reviennent, soulignant les préoccupations du public sur tel ou tel point, le maître d'ouvrage étaye et précise ses réponses de quelques explications, faits et chiffres complémentaires. Certaines questions techniques ou stratégiques reprises sur Internet, hors des séances publiques, font l'objet de développements plus circonstanciés qui montrent que le maître d'ouvrage a complété son information. La transparence est de mise tout au long du débat. **Tous les documents évoqués en complément du "dossier du maître d'ouvrage" sont publiés en ligne** (études de sensibilité, protocole agricole national, étude prospective sur le réseau de GRTgaz 2009-2018, convention cadre avec le Muséum d'Histoire Naturelle, documents préparatoires à l'étude d'impact et beaucoup d'autres). **La CPDP, dès l'organisation du débat, a pris l'initiative de consacrer certaines réunions à des thématiques précises** : forêts et parcs naturels, agriculture, milieux naturels et aquatiques. Une réunion a été précédée de l'intervention de la Commission de régulation de l'énergie, une autre de la présentation des enjeux écologiques de la Bassée par la DREAL. Le maître d'ouvrage n'a quant à lui pas choisi de faire intervenir des témoins complémentaires.

Le maître d'ouvrage a tenté de faire preuve d'une certaine souplesse quant au tracé non déterminé à ce jour en livrant des compléments d'information par des acteurs de terrain.

Au cours du débat public **le maître d'ouvrage a pris note de toutes les demandes de concertation déclarées et certaines associations** par exemple ont apprécié d'être contactées pendant le déroulement du débat public. Le maître d'ouvrage a aussi noté tous les éléments portés à son attention : carrières, projets éoliens, projet de zone commerciale, installations industrielles, aqueduc d'eau potable, vestiges archéologiques, marais etc.

Les engagements pris par le maître d'ouvrage au cours du débat et restant à confirmer sont les suivants :

- faire aboutir l'étude agro-pédologique ;
- réaliser des études de surprofondeur toutes les fois que cela sera nécessaire ;
- étudier au cas par cas et jusqu'à la dernière minute les possibilités d'amendement du tracé ou de l'implantation du gazoduc sur certaines parcelles ;
- prendre en compte et examiner toutes les demandes ;
- consulter tous les maires et passer en revue tous les documents d'urbanisme pour pénaliser le moins possible le futur développement des communes ;
- éviter la zone de la future réserve naturelle de la Bassée ;
- mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préparer le passage en AOC de nouvelles

La transparence est de mise tout au long du débat



- parcelles dans le vignoble champenois (concertation avec l'INAO et le SGV) ;
- consulter les associations : les quatre auteurs de cahiers d'acteurs et d'autres (ASPE 5 villages, association des propriétaires ruraux de l'Aube, associations de locataires agricole) ;
- se concerter avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France et avec le GIP du futur Parc National des forêts de feuillus de plaine ;
- proposer l'organisation de réunions citoyennes avec des riverains du gazoduc implantée sur la partie Dierrey-Voisines en 1977 ;
- financer d'éventuelles tierces-expertises locales en complément de l'étude d'impact ;
- informer la population locale tout au long du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa réalisation ;
- organiser des réunions d'information et de concertation autour du tracé à partir du mois de juin 2010 ;
- étudier la réalisation du bilan carbone de l'Arc de Dierrey avec la volonté de modéliser cette évaluation environnementale pour qu'elle puisse servir dans le cadre d'autres projets et permettre de mesurer les progrès accomplis.

F 3 - Les points qui mériteraient d'être précisés :

Certains points n'ont pas fait l'objet de réponses satisfaisant le public.

■ Sur les caractéristiques techniques du projet par exemple :

- étude d'une solution systématique pour réutiliser les matériaux excédentaires dans le cadre d'une gestion durable du chantier ;
- confirmation de l'utilisation de telle ou telle technique pour chaque franchissement de cours d'eau ;
- reprise des réseaux de drainage en poterie ;
- confirmation des hypothèses de tracé évoquées au cours du débat dans certaines zones ;
- dans quelle mesure le tracé pourra-t-il « zigzaguer » pour éviter les impacts ?
- jusqu'à quel degré le maître d'ouvrage peut-il prendre en compte les situations individuelles, jusqu'à quel stade peut-il opérer des modifications sur le tracé ou les options techniques retenus ?



■ Sur la prise en compte, la mesure et la compensation des impacts :

- mesure plus précise des retombées économiques locales potentielles (les chiffres avancés sont peut-être optimistes) ;
- précision des possibilités offertes en termes d'insertion sociale ou de formation pendant le chantier ;
- indemnisation du changement de destination d'une parcelle (parcelle agricole qui devient constructible) : la compensation intervient-elle pendant toute la durée de vie du gazoduc ?
- précision des préjudices agricoles indirects indemnisés ;
- quelles sont les garanties apportées en cas de dommages tardifs, au-delà de la garantie décennale notamment, mais aussi de manière plus large ?
- règles appliquées en matière de reboisement pour compenser les trouées forestières, actions envisagées en ce sens dans le cadre de l'Arc de Dierrey ;
- précision des engagements en matière d'intégration paysagère des postes de sectionnement (sur tout le tracé, dans les zones sensibles ?) ;
- suivi de la persistance et/ou de l'évolution de la biodiversité après l'implantation de la canalisation ;

- retours d'expérience en matière d'accidentologie, communication sur l'étude de sécurité en cours ;
- en cas d'évolution de l'urbanisation, est-ce les collectivités ou GRTgaz qui doivent s'adapter aux contraintes et jusqu'à quel horizon ? Qui supporte les charges financières des travaux de mise en conformité de la canalisation ?
- prise en compte des contraintes administratives imposées aux communes (DICT) : quelles solutions ?
- possibilités d'utiliser le gazoduc comme outil d'aménagement du territoire ;
- positionnement sur l'établissement d'un protocole de suivi à long terme de la canalisation et de ses impacts.

■ Sur l'exploitation des résultats de la concertation locale :

- manière dont le maître d'ouvrage gèrera les éventuels antagonismes entre les différents acteurs du territoire et les intérêts divergents ;
- reprise de l'ensemble des points soulevés dans les cahiers d'acteurs pour y apporter des réponses précises ;
- enfin, même si cela ne dépend pas uniquement du maître d'ouvrage des efforts de cohérence territoriale ont été réclamés par les citoyens et les élus. Quelle(s) réponse(s) leur apporter ? Le débat n'a fait émerger aucune piste en la matière.

G

Les premiers constats, les premières impressions

Au cours des quatre réunions de clôture du débat, GRTgaz et la CPDP ont enrichi leurs présentations préliminaires des premiers constats suivants.

G 1 - Les premiers constats sur le débat public par GRTgaz

GRTgaz estime que ce débat public a d'abord permis à chacun de s'exprimer sur le projet Arc de Dierrey, dans un climat d'échange enrichissant. Pour GRTgaz, le débat public a représenté une réelle opportunité de **remédier au déficit d'image de l'entreprise** en exposant ses missions, son métier, le contexte de son action. De même, le débat public a constitué un moyen d'exposer de manière précise et complète l'ensemble des enjeux et des impacts du projet.

Pour le maître d'ouvrage, les apports des participants ont fait ressortir les préoccupations suivantes :

- volonté des communes de poursuivre leur développement urbain;
- préservation des richesses environnementales ;
- enjeux de sécurité et contraintes techniques de l'installation;
- respect des caractéristiques agricoles (nature du sol, cultures, réseaux souterrains) ;
- enjeux archéologiques.

Le maître d'ouvrage a déjà engagé une réflexion sur les pistes suivantes :

- environnement : bilan carbone du projet, présence d'un écologue pendant les travaux ;
- concertation et communication : information des riverains au fur et à mesure de l'avancée du projet ; prise en compte des propositions des associations environnementales ;
- performance et réalisation : partenariat avec les entreprises de pose pour favoriser l'emploi local, études de sur-profondeurs lors de l'état des lieux ;

- sécurité : étude des possibilités d'implantation d'ERP dans le respect de la réglementation, sensibilisation des riverains sur les règles d'intervention à proximité de l'ouvrage.

Le maître d'ouvrage a tenu à rappeler que la concertation continue. Il a en cité toutes les étapes : poursuite des rencontres avec les maires, les chambres d'agriculture et les associations environnementales et élaboration de l'étude d'impact.



G 2 - Les premiers constats sur le débat public par la CPDP

Le débat public Arc de Dierrey a constitué **un véritable exercice de démocratie participative**. La qualité des échanges a démontré la pertinence du dispositif et l'intérêt du public pour ce projet majeur. En complément des dix-neuf réunions publiques, la CPDP a édité quatre cahiers d'acteurs. Ils présentent les points de vue de différentes institutions de sensibilité écologiste et environnementale. La préservation de l'environnement s'est révélée l'un des thèmes majeurs du débat car le fuseau d'étude croise de nombreux milieux naturels sensibles.

Le débat public a permis, **jusqu'à la dernière réunion, de susciter des questions nouvelles ou inattendues**. La CPDP a donné ses impressions quant aux thèmes récurrents du débat :

- opportunité du projet : pourquoi construire un nouveau gazoduc ? La consommation future de gaz naturel justifie-t-elle cette infrastructure ?
- environnement : comment envisager la traversée des milieux naturels sensibles par le gazoduc et notamment des milieux humides ?
- agriculture : quelle influence le chantier aura-t-il sur les pratiques agricoles ? Comment seront assurées les continuités (chemins d'exploitation, réseaux d'irrigation, drainage) ? La qualité des cultures ne pâtira-t-elle pas du passage du gazoduc ?
- droit du sol et cohérence territoriale : quelles seront les conséquences du passage du gazoduc sur le développement des communes ? Quelle cohérence établir entre les nombreuses infrastructures de transport qui se superposent sur un même territoire ?
- sécurité, prévention des risques
- quelles seront les répercussions du projet sur l'économie locale (emplois, indemnités) ?

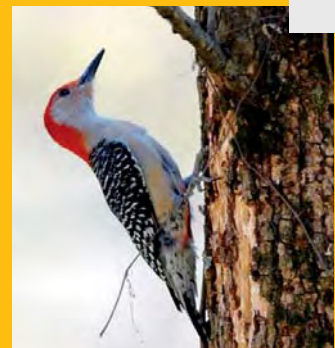
G 3 - Nouveauté du débat public

Dans le paysage démocratique français, et contrairement à de précédentes infrastructures n'ayant pas fait l'objet d'un débat public, les participants espèrent des résultats (être entendus, amender le projet, améliorer le projet) tout en gardant des doutes sur l'efficacité de la procédure. La CPDP a dû faire preuve de pédagogie pour bien replacer le débat public dans le cadre général de l'élaboration d'un projet qui n'est pas encore décidé.

Sans que ce nouveau débat apporte de réels bouleversements dans la vision du maître d'ouvrage, il a été source de demandes complémentaires et de demandes d'approfondissement de la prise en compte des impacts, au sens large du terme (étude sur la valeur des sols, biodiversité, milieux humides, préjudices indirects, gestion à long terme, retombées positives au niveau local).

Le débat public a aussi démontré que les citoyens, plaçant les enjeux écologiques en tête de leurs préoccupations, souhaitent être associés à des échanges plus larges sur la politique énergétique nationale. Ils considèrent en effet que des projets tels que l'Arc de Dierrey doivent être justement proportionnés au regard d'une gestion durable des ressources, comme de l'avenir des territoires.

V Conclusion



La richesse et la qualité des échanges émanant de ce débat public invitent à penser qu'il a rempli une large part des objectifs qui lui étaient assignés :

- le projet a évolué au fil de la procédure mettant en lumière la forte demande de prise en compte des richesses écologiques du fuseau, les désirs de qualité et de sécurité ;
- les rapports sociaux autour du projet ont été bousculés : citoyens, associations, élus, corporations, milieux économiques divers ont confronté leurs points de vue ;
- les participants, véhéments ou plus attentistes, ont eux aussi revisité leur conception du projet au regard des informations délivrées et de la complexité des enjeux soulevés.

Fil rouge des questionnements sur l'opportunité, le contexte énergétique dans lequel vivent les citoyens a pu être mis à jour.

Les participants ont découvert ce qui se passait en amont de leur chaudière jusqu'à l'échelle des flux mondiaux de gaz.

La connaissance des différents acteurs - producteurs, transporteurs, distributeurs - et de leur environnement économique et réglementaire a ainsi constitué un apport du débat.

Trois points saillants du débat :

- la privatisation de l'énergie par rapport à l'univers plus familier du service public,
- l'approvisionnement en gaz des zones rurales,
- le positionnement de l'Arc de Dierrey dans la politique énergétique française et son rapport avec le déploiement d'un parc de centrales électriques à cycle combiné gaz.

Après l'opportunité du projet qui dépasse largement le cadre du fuseau d'étude, c'est la compatibilité de l'Arc de Dierrey avec son milieu qui a été interrogée.

Le public a souhaité s'assurer que toutes les garanties seraient prises pour permettre une insertion harmonieuse, voire bénéfique, de la canalisation dans son environnement.

Les agriculteurs se sont notamment préoccupés de la qualité des sols qui leurs seraient restitués. D'autres richesses du sol doivent être protégées comme les eaux souterraines, la faune et la flore.

Les ressources locales de l'environnement ont permis l'expression de toutes sortes d'acteurs communs du territoire : les riverains, les écologistes, les touristes, les carriers, les promoteurs de projets éoliens, les élus porteurs de projet d'aménagement (urbanisation, équipements) etc.

**le débat public
a révélé
la richesse et
la qualité des
échanges**



Faire converger les points de vue ne sera pas chose aisée. Choisir un tracé, des options techniques revient finalement à hiérarchiser la valeur que l'on donne à tel ou tel territoire (rural/urbain, agriculture/nature, privé/public, forêt/champ etc.), telle ou telle nécessité (écologie/économie/sécurité).

Recenser et prendre en compte les enjeux de ces territoires, ce n'est pas forcément les éviter. D'où la demande locale de concertation, de cohérence mais aussi de compensation et de valorisation.

Le débat public Arc de Dierrey a suscité une prise de conscience démocratique salubre en un temps où les décideurs publics et les puissances économiques sont souvent accusés de prendre en otage les citoyens et leurs territoires, sans égard pour leur avis.

Considérant le statut de société privée du maître d'ouvrage, les services de l'Etat se sont peu prononcés publiquement lors des réunions.

L'Etat apparaît comme le garant de la procédure administrative et du respect des lois.

La complexité des mécanismes qui conduiront à implanter ou non ce gazoduc et qui décideront des conditions de mise en œuvre du projet, enjoint le public à user de toutes ses capacités d'agir. Pour cela, il faut s'informer, se regrouper, argumenter, proposer, dans l'élan du débat public.

**Le débat public
a suscité
une prise de
conscience
démocratique
salubre**



Les retombées positives de l'éventuelle implantation de ce gazoduc, en termes économiques, écologiques ou d'aménagement du territoire seront directement le fruit de la volonté des acteurs du territoire de se saisir des opportunités qui ont pu être mises à jour par le débat public.

VI Annexes

- 56 Présentation de la CRE diffusée lors de la réunion de Pont-Sainte-Maxence le 24 novembre 2009
- 58 Détail des organismes rencontrés lors des rendez-vous préalables
- 58 Articles parus
- 60 Encarts presse
- 61 Présentation de la CPDP lors des réunions publiques
- 62 Documents de communication réalisés
- 63 Cahiers d'acteurs
- 64 Dossier du débat et sa synthèse réalisés par GRTgaz



Présentation de la CRE diffusée lors de la réunion de Pont-Sainte-Maxence le 24 novembre 2009

Débat Public Arc de Dierrey Réunion Générale Géostratégie gazière

Florence Dufour
Commission de Régulation de l'Énergie

Réunion du 24 novembre 2009 – Pont SainteMaxence

Les infrastructures : un enjeu pour la sécurité d'approvisionnement de la France

- Consommation française en 2008 : ~500 TWh de gaz naturel.
- Le gaz naturel représente 14,8% de la consommation en énergie primaire.
- 98% du gaz naturel est importé.
- Le GNL représente entre 25 et 30% des approvisionnements.

- Une grande partie du gaz naturel est utilisée pour le **chauffage**
- importance de la modulation saisonnière (été/hiver)
- La France est un **pays de transit** (Italie et Espagne, 74 TWh en 2008)

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Statistiques Gaz Naturel 2008

La CRE dispose de pouvoirs de régulation sur les infrastructures gazières depuis 2003

La mission de la CRE

« La CRE concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence... »

Ses pouvoirs

- ▶ Elaboration des tarifs d'accès aux réseaux de transport, de distribution et aux terminaux méthaniers;
- ▶ Approuve / fixe les règles d'accès au réseau;
- ▶ Approbation des investissements des transporteurs;
- ▶ Règlement des différends relatifs aux infrastructures gazières;
- ▶ Veille à l'absence de subventions croisées;
- ▶ Surveillance des marchés de gros.

Cartographie des infrastructures

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Statistiques Gaz Naturel 2008

La chaîne gazière

Exploration / Production

Le gaz naturel provient de gisements terrestres ou marins (off shore). Il est importé principalement de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie

Transport

Le gaz naturel est transporté soit par un réseau de gazoducs terrestres ou maritimes, soit par navires méthaniers (GNL).

Stockage

Le gaz naturel est stocké à plusieurs centaines de mètres sous terre dans des réservoirs. Ce système permet de répondre à la demande des clients (hiver)

Distribution

Le gaz naturel est acheminé jusqu'aux clients finals

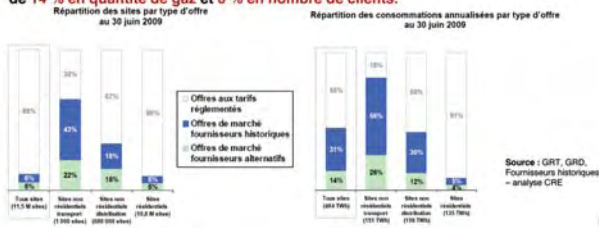
(Source : rapport annuel GDF)

Les nouvelles routes gazières

Source : GDF Suez, 2009

Les chiffres de l'ouverture du marché gazier à fin juin 2009

- ▶ ~11.500.000 sites éligibles consomment ~500 TWh ;
- ▶ 65 % de la consommation des gros sites industriels, 42% des clients professionnels et 9% des clients domestiques se fait hors contrats réglementés ;
- ▶ 22% des industriels, 15% des professionnels et 5% des clients domestiques ont choisi un fournisseur alternatif ;
- ▶ La part de marché des fournisseurs autres que GDF Suez, Total et les régies est de 14 % en quantité de gaz et 6 % en nombre de clients.



Plusieurs mécanismes de régulation des investissements

Des analyses et des contrôles systématiques faits par la CRE :

Pour approuver les programmes d'investissements des transporteurs

- Présence des projets nécessaires au bon fonctionnement du marché
- Traitement transparent et non discriminatoire des acteurs de marché (raccordement des terminaux méthaniers, CCCG)
- Maîtrise des coûts des projets

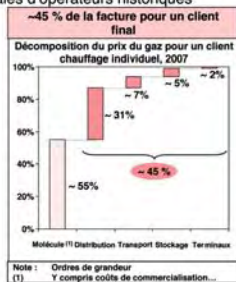
Des mécanismes pour valider la pertinence des investissements

Développement de nouvelles capacités sur la base d'engagements de long terme de la part des fournisseurs pour financer les investissements

Les infrastructures : un enjeu pour le bon fonctionnement du marché

- Les infrastructures représentent des investissements considérables
- Leur usage est indispensable à tous les fournisseurs afin de pouvoir livrer leurs clients
- Elles sont en grande partie exploitées par des filiales d'opérateurs historiques

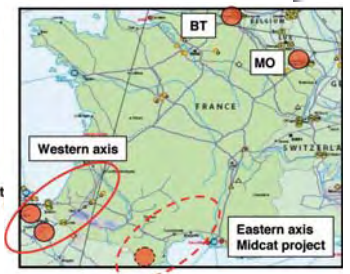
- ▶ **Nécessité de mutualiser** les infrastructures existantes pour tous les utilisateurs
- ▶ **Nécessité de réguler** afin de :
 - Assurer un accès des tiers transparent et non discriminatoire ;
 - S'assurer que les coûts sont efficaces ;
 - S'assurer que les investissements nécessaires au bon fonctionnement du marché et à la sécurité d'approvisionnement sont réalisés.



Dimension européenne Développement des interconnexions

3 interconnexions en cours de développement :

- **Interconnexion avec l'Allemagne (Obergaillbach)**
 - Commercialisation menée en 2005
 - Capacités mises en service en 2009
- **Interconnexion avec la Belgique (Taisnières)**
 - Commercialisation menée en 2008
 - Capacités prévues pour 2013
- **Interconnexions avec l'Espagne (Larrau, Biriartou et MidCat)**
 - Open seasons menée en octobre 2009
 - Capacités prévues pour 2013 et 2015



Des besoins en investissements malgré les perspectives d'évolution de la consommation

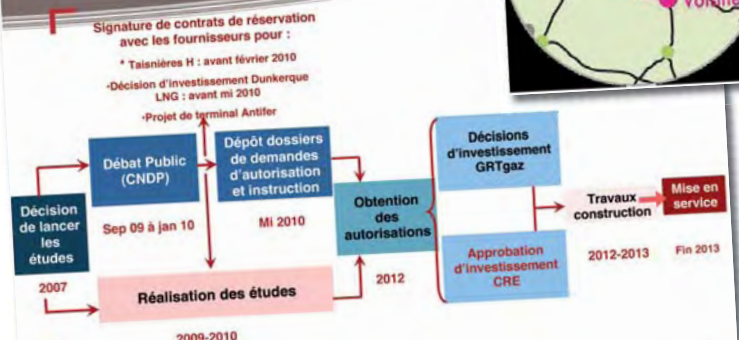
- Pendant longtemps les investissements dans les infrastructures gazières étaient tirés par la croissance de la consommation nationale (supérieure à 2% / an)
- Aujourd'hui, la consommation de gaz se stabilise : la dernière programmation indicative gaz retient des prévisions de consommation de gaz, soit en recul, soit stable → (505 à 585 TWh/an en 2020)

Néanmoins des besoins en investissements existent pour :

- faciliter les mouvements de gaz par la décongestion des réseaux
- assurer la sécurité d'approvisionnement : diversifier les sources de gaz
- permettre la production d'électricité : 20 centrales électriques au gaz en 2020 (dont 7 en construction)

Début janvier 2009, malgré une baisse de 70% des arrivées de gaz à la frontière allemande (crise russo-ukrainienne), GRTgaz a continué à acheminer le gaz pour l'ensemble des clients alors même qu'un record de consommation a été enregistré.

Le projet Dierrey : les étapes



Détail des organismes rencontrés lors des rendez-vous préalables

- Association de maires de l'Aube,
- Conseil Economique et Social Régional (CESR) Champagne-Ardenne,
- Conseil Général de l'Aube, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne Ardenne,
- Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) Aube,
- Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) de la Haute-Marne,
- Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) de l'Oise,
- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Ile-de-France,
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Ile-de-France,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Champagne-Ardenne,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Picardie,
- Fédération de pêche de l'Oise,
- Mairie de Compiègne, Mairie de Troyes,
- Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique (ONEMA),
- Office National des Forêts (ONF) Champagne-Ardenne,
- Office National des Forêts (ONF) Picardie,
- Parc Naturel Régional Oise-Pays de France,
- Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) Champagne-Ardenne,
- Sous-préfecture de la Marne (Epernay),
- Préfecture de l'Aube.

Articles parus

ARTICLES PARUS	EDITIONS	DATE
PRESSE ECRITE		
Un gazoduc va traverser le département	LIBERATION CHAMPAGNE	23/09/09
Dix huit mois de chantier	LIBERATION CHAMPAGNE	23/09/09
700 millions pour le gazoduc qui traversera le département	LIBERATION CHAMPAGNE	23/09/09
Un gazoduc va traverser le département	L'EST ECLAIR	23/09/09
Dix huit mois de chantier	L'EST ECLAIR	23/09/09
700 millions pour le gazoduc qui traversera le département	L'EST ECLAIR	23/09/09
Un gazoduc à 700 millions passe par la région	Les Petites Affiches Matots Braine	28/09/09
On sera vigilant pour le passage dans les vignes	L'EST ECLAIR	01/10/09
Lancement du débat public lundi à Bar-sur-Seine	L'EST ECLAIR	01/10/09
Lancement du débat public lundi à Bar-sur-Seine	LIBERATION CHAMPAGNE	01/10/09
Lancement de la procédure de débat public	La Revue Agricole de l'Aube	02/10/09
Un nouveau gazoduc entre la Hte Marne et l'Oise	LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE	07/10/09
Le premier débat public sur le projet de gazoduc	LIBERATION CHAMPAGNE	07/10/09
Le premier débat public sur le projet de gazoduc	L'EST ECLAIR	07/10/09
Le réseau de GRTgaz modernisé pour plus de 6Milliards d'euros	L'Usine Nouvelle	08/10/09
Un gazoduc en projet dans le département	LA CROIX DE LA HAUTE MARNE	09/10/09
Les habitants consultés sur l'installation d'un gazoduc	LE PARISIEN 77	13/10/09
Gazoduc : où va-t-il passer ?	LE PAYS BRIARD	16/10/09
Dissiper les zones d'ombre autour de l'autoroute du gaz	LIBERATION CHAMPAGNE	16/10/09
Dissiper les zones d'ombre autour de l'autoroute du gaz	L'EST ECLAIR	16/10/09
Et maintenant un gazoduc	LE PARISIEN 60	19/10/09
Un débat public sur le gazoduc	LE PAYS BRIARD	20/10/09
Un débat animé autour du gaz	LA MARNE	21/10/09
Le débat public sur le projet de canalisation	OISE HEBDO	21/10/09
Un gazoduc près de chez vous	LE PARISIEN 60	26/10/09
Le gazoduc Arc de Dierrey en débat public	LE PARISIEN 77	26/10/09
Débat public sur le projet de gazoduc	LE PAYS BRIARD	27/10/09
Gazoduc Arc de Dierrey : le débat est ouvert	OISE HEBDO	28/10/09
Débat public Arc de Dierrey mercredi	LIBERATION CHAMPAGNE	28/10/09
Débat public Arc de Dierrey mercredi	L'EST ECLAIR	28/10/09
Projet de gazoduc : débat public	LA CROIX DE LA HAUTE MARNE	29/10/09
Gazoduc : un débat en toute indépendance	LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE	30/10/09
Gazoduc : des inquiétudes sur l'impact écologique	LIBERATION CHAMPAGNE	30/10/09
Gazoduc : des inquiétudes sur l'impact écologique	L'EST ECLAIR	30/10/09
Gazoduc : le débat s'installe	LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE	04/11/09
Débat public autour d'un projet de nouveau gazoduc	LA CROIX DE LA HAUTE MARNE	06/11/09
Bloc-notes	LE PAYS BRIARD	06/11/09
Débat public Arc de Dierrey	LIBERATION CHAMPAGNE	14/11/09
Débat public Arc de Dierrey	L'EST ECLAIR	14/11/09
Gazoduc : pas de menaces pour les éoliennes	LIBERATION CHAMPAGNE	18/11/09
Gazoduc : pas de menaces pour les éoliennes	L'EST ECLAIR	18/11/09
Le gazoduc qui fait peur	L'UNION	22/11/09
Focus Arc de Dierrey	LIBERATION CHAMPAGNE	27/11/09
Focus Arc de Dierrey	L'EST ECLAIR	27/11/09

PRESSE

Le débat public s'est poursuivi à Rumilly	LIBERATION CHAMPAGNE	03/12/09
Le débat public s'est poursuivi à Rumilly	L'EST ECLAIR	03/12/09
Débat public sur le projet de gazoduc	LE PAYS BRIARD	04/12/09
Un débat public sur le gazoduc	LE PAYS BRIARD	08/12/09
Un nouveau projet de gazoduc en débat	LE COURRIER PICARD	09/12/09
Pleins gaz sur l'Arc de Dierrey	L'EST ECLAIR	09/12/09
Vivre en Seine-et-Marne	LE PARISIEN 77	10/12/09
Gros tuyau	L'UNION	11/12/09
Gazoduc : faible mobilisation lors du débat	LIBERATION CHAMPAGNE	19/12/09
Gazoduc : faible mobilisation lors du débat	L'EST ECLAIR	19/12/09
Un projet de 300km pour 2012	LA MARNE	23/12/09
Dernières réunions publiques concernant le projet de gazoduc	LIBERATION CHAMPAGNE	26/12/09
Dernières réunions publiques concernant le projet de gazoduc	L'EST ECLAIR	26/12/09
Procédure pour la protection des captages	LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE	29/12/09
Lizy-sur-Ourcq et son canton	LA MARNE	30/12/09
Dernière occasion de s'exprimer	LIBERATION CHAMPAGNE	03/01/10
Dernière occasion de s'exprimer	L'EST ECLAIR	03/01/10
Fin du débat public sur l'Arc de Dierrey	LE PARISIEN 77	06/01/10
Le tracé interviendra en principe en juin	LIBERATION CHAMPAGNE	07/01/10
Le tracé interviendra en principe en juin	L'EST ECLAIR	07/01/10
Du flou dans le gaz	L'UNION	09/01/10
Veille à ce que les remarques soient prises en compte	L'UNION	09/01/10
Arc de Dierrey	LIBERATION CHAMPAGNE	11/01/10
Arc de Dierrey	L'EST ECLAIR	11/01/10
Un gazoduc de 300 km de long	LE COURRIER PICARD	15/01/10
Projet de gazoduc : 50 personnes pour la fin du débat	LE PAYS BRIARD	15/01/10
Ultime réunion sur le gazoduc	LE PARISIEN 60	15/01/10
Les agriculteurs inquiétés par le projet	LA MARNE	20/01/10
Clôture du débat public sur l'Arc de Dierrey	LIBERATION CHAMPAGNE	20/01/10
Clôture du débat public sur l'Arc de Dierrey	EST ECLAIR	20/01/10
Un débat sur le gazoduc Arc de Dierrey beaucoup moins consensuel que prévu y a un lien avec le centrale de Verberie	OISE HEBDO	20/01/10
Ce projet n'avance pas masqué	OISE HEBDO	20/01/10
Gazoduc : décision en juin	COURRIER PICARD	22/01/10
Transport Gaz naturel	PAYS BRIARD	22/01/10
	L'UNION	24/01/10

INTERNET

700 millions pour le gazoduc qui traversera le département	WIKIO	24/09/09
On sera vigilant dans le passage des vignes	L'EST ECLAIR.fr	01/10/09
Lancement du débat public lundi à Bar-sur-Seine	L'EST ECLAIR.fr	01/10/09
Chantier important de 300 km de gazoduc	BOURSORAMA	05/10/09
Un nouveau gazoduc dans les tuyaux	Site de la CCI 52	07/10/09
Flash du jour	Site de la CRCI de Champagne Ardenne	07/10/09
Gazoduc Arc de Dierrey	Doué.fr	12/10/09
Champagne Ardenne : 300 km de gazoduc	La Vie des Réseaux	12/10/09
Gazoduc : l'Arc de Dierrey	Nature Environnement 77	13/10/09
Débat public : projet de GRTgaz « Arc de Dierrey »	Site préfecture de l'Oise	13/10/09
Gazoduc : dissiper les zones d'ombre autour de l'autoroute du gaz	L'EST ECLAIR.fr	16/10/09
Gazoduc : dissiper les zones d'ombre autour de l'autoroute du gaz	LIBERATION CHAMPAGNE.fr	16/10/09
Un débat public sur le gazoduc	LE PAYS BRIARD.fr	23/10/09
Qu'est ce que le projet Arc de Dierrey	Crépy-en-Valois Overblog	26/10/09
Gazoduc : un débat en toute indépendance	JHM.fr	30/10/09
Gazoduc : un débat en toute indépendance	Site de la CCI de Reims	03/11/09
Gazoduc : le débat s'installe	JHM.fr	04/11/09
Gazoduc : le débat s'est poursuivi à Rumilly	L'EST ECLAIR.fr	03/12/09
Gazoduc : le débat s'est poursuivi à Rumilly	LIBERATION CHAMPAGNE.fr	03/12/09
Pleins gaz sur l'Arc de Dierrey	LIBERATION CHAMPAGNE.fr	09/12/09
Actu 51 – Gazoduc	Champagne Ardenne Actualités	11/12/09
Gazoduc : demain la dernière occasion de s'exprimer	LIBERATION CHAMPAGNE.fr	03/01/10
Gazoduc : demain la dernière occasion de s'exprimer	L'EST ECLAIR.fr	03/01/10
Gazoduc Arc de Dierrey : débat public, réunion de clôture	uncroucyien.canalblog.com	05/01/10
Crépy-en-Valois : réunion de clôture sur le projet de gazoduc	Crépy-en-Valois Overblog	11/01/10
Un gazoduc de 300 km de long	LE COURRIER PICARD.fr	15/01/10
On a perdu le conseil municipal de Crépy-en-Valois	BLOG CREPY LE VALOIS	16/01/10
Clôture du débat public sur l'Arc de Dierrey	L'EST ECLAIR.fr	20/01/10
Clôture du débat public sur l'Arc de Dierrey	LIBERATION CHAMPAGNE.fr	20/01/10

TELEVISION LOCALE

JT D'ACTUALITES DE 19H30	CANAL 32	23/09/09
EDITION REGIONALE CHAMPAGNE ARDENNE	France 3	05/10/09
JT D'ACTUALITES DE 19H30	CANAL 32	06/10/09
300 km de gazoduc en Seine-et-Marne	TV NORD 77	13/10/09
12/13 EDITION CHAMPAGNE ARDENNE	France 3	09/12/09

RADIO LOCALE

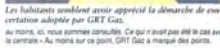
JOURNAL DU MATIN	RCF AUBE	23/09/09
JOURNAUX DE 8H02 0 12H03	RCF AUBE	05/10/09
JOURNAUX DE 8H02 0 12H03	RCF AUBE	12/10/09
JOURNAUX DE 8H02 0 12H03	RCF AUBE	30/11/09

Articles parus suite

21/10/09 OISE HEBDO

Le débat public sur le projet de canalisation de gaz passe mieux auprès des habitants

Concrètement les dates, le même sur ce qui concerne le projet de gaz naturel. Le débat public se tient à l'Agence Gazoduc concernant l'avenir énergétique d'une canalisation de gaz dans la commune. Mais en plus par la Commission nationale de débat public (CNDP), cette réunion vient d'être qualifiée d'« étape publique » par Arc-de-Dierrey avec des représentants du maître d'ouvrage GRTgaz. Ce projet consiste à faire le tracé d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel sur 300 mètres traversant plusieurs communes de l'Oise à la Haute-Marne, sans recoupement de regards avec la centrale thermique de Verdun. Les projets de grande infrastructure sont soumis par loi au débat public, explique Patrick Legrand, vice-président de la CNDP. C'est pour garantir que nous rencontrons la population bien en amont de la décision finale qui sera prise dans le cadre d'une large consultation. D'autres réunions publiques seront ainsi programmées dans les autres communes concernées, comme à Cléry en Val de l'Oise. Pour Jean-Benoît Bouillat, maître de l'association « Vivre et agir à Verdun », venu pour participer au débat public, « nous sommes satisfaits. Ce qui n'est pas dit est que nous sommes satisfaits. Ce qui n'est pas dit est que nous sommes satisfaits. Ce qui n'est pas dit est que nous sommes satisfaits. »



Les habitants semblent avoir apprécié la démarche de concertation initiée par GRTgaz.

03/01/10 - EST ECLAIR ARC DE DIERREY

Dissiper les zones d'ombre de l'autoroute du gaz

Le projet de gazoduc qui doit traverser l'Aube en 2013 à l'apogée des inquiétudes. Des débats locaux permettent d'y répondre. Une vingtaine de personnes ont participé à la seconde réunion publique de l'Aube. Les habitants ont été rassurés par les explications de Patrick Legrand, président de la CNDP. Les habitants ont été rassurés par les explications de Patrick Legrand, président de la CNDP. Les habitants ont été rassurés par les explications de Patrick Legrand, président de la CNDP.



Une vingtaine de personnes ont participé à la seconde réunion publique de l'Aube.

16/10/09 EST ECLAIR

Gazoduc : le débat s'installe

Le débat public "Arc de Dierrey" réunit de nombreuses personnes concernées par le futur d'une canalisation de transport de gaz naturel envisagée entre Cléry en Val de l'Oise et Vauxelles en Haute-Marne. Une séance de discussions haut marnaise a eu lieu lundi à Arc-en-Barrois. Les premières réunions publiques ont été accueillies par un grand nombre de personnes. Les premières réunions publiques ont été accueillies par un grand nombre de personnes. Les premières réunions publiques ont été accueillies par un grand nombre de personnes.

04/11/09 - JOURNAL HAUTE MARNE

REBAIS Le gazoduc Arc-de-Dierrey en débat public

DEPUIS le 22 septembre, les quatre réunions du débat public Arc-de-Dierrey ont attiré près de 300 personnes, intéressées par la création d'une canalisation de transport de gaz naturel envisagée entre Cléry (Oise) et Vauxelles (Haute-Marne) via Dierrey-Saint-Julien (Aube) et le nord-est de la Seine-et-Marne. Lors de ces rencontres, ou directement sur le site Internet debatspublic-arc-dierrey-gaz.org, une centaine de questions ont été posées à la Commission nationale de débat public (CNDP) et au maître d'ouvrage, GRTgaz. Les thèmes abordés concernent principalement la pertinence du projet dans le cadre des enjeux énergétiques en France, les sources d'approvisionnement d'énergie, mais également des questions plus techniques concernant le fuseau d'étude, ou la sécurité.

Dernières réunions publiques concernant le projet de gazoduc

Le débat public portant sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel se clôture en janvier avec quatre réunions, dont deux dans l'Aube, animées par Patrick Legrand, président de la CNDP, et vice-président de la CNDP, et en présence de Pierre-François Hugon, directeur du projet GRTgaz. Pour le département de l'Aube, les réunions auront lieu le lundi 4 janvier, à 18 h 30, à Bar-sur-Seine, place du marché, puis le jeudi 14 janvier, à 18 h 30, à Nogent-sur-Seine, salle de l'Agenda. Seront abordés lors de ces dernières réunions publiques, certains points plus spécifiques. C'est ainsi que seront présentés factuellement les premiers apports du public sur ce projet de canalisation. La CNDP fera également part de son analyse de ce débat public. Les personnes présentes découvriront enfin les premières conclusions de GRTgaz.

26/12/09 LIBERATION CHAMPAGNE

Le débat public sur le projet de gazoduc

La salle polyvalente de Bar-sur-Seine n'était pas comble, lundi soir pour la première consultation des habitants mais la discussion est entamée. Le projet de l'Arc de Dierrey ne semble pas inquiéter outre mesure la population bar-sur-séinoise. Toutefois, certains ont eu des inquiétudes quant à l'impact de la canalisation sur l'environnement. Les premières conclusions de GRTgaz ont été présentées.



La salle polyvalente de Bar-sur-Seine n'était pas comble, lundi soir pour la première consultation des habitants mais la discussion est entamée.

PROJET DE GAZODUC Lancement de la procédure de débat public

Le projet de gazoduc Arc-de-Dierrey est présenté, dans le cadre d'une procédure de débat public, son projet de construction d'un gazoduc d'environ 300 kilomètres. Les premières réunions publiques ont été organisées. Les premières réunions publiques ont été organisées. Les premières réunions publiques ont été organisées.

02/10/09 REVUE AGRICOLE DE L'AUBE

Un débat public sur le gazoduc

De gaz naturel qui passerait sous nos pieds, c'est le projet de GRTgaz. Si l'heure est encore loin des certitudes, le débat public est un bel et bien d'actualité. Les habitants ont été rassurés par les explications de Patrick Legrand, président de la CNDP. Les habitants ont été rassurés par les explications de Patrick Legrand, président de la CNDP.

20/10/09 PAYS BRIARD



Le site Internet debatspublic-arc-dierrey-gaz.org permet de poser des questions et de participer au débat public.

INTERVIEW
Gazoduc : un débat en toute indépendance
La Commission nationale de débat public a été saisie pour la construction du futur gazoduc Arc-de-Dierrey de Vauxelles à Cléry, dans l'Oise. C'est elle qui organise la rencontre haut-marnaise du débat à Arc-en-Barrois, lundi, en toute indépendance de GRTgaz, maître d'ouvrage.
Le Journal de la Haute-Marne : Organiser un débat public autour de la construction d'un tel gazoduc est une première ?
Patrick Legrand : C'est effectivement une première pour un gazoduc. En fait deux débats sont menés puisque un projet de gazoduc est en cours près de Fosse-sur-Mer.
JHM : C'est une volonté de transparence dans la réalisation de ce gazoduc ?
P. L. : Ce débat est basé sur le principe de la participation indépendante et ouverte aux citoyens. Les débats publics ont pour but de permettre au public de participer librement aux décisions qui sont prises. C'est d'ailleurs la différence avec l'enquête publique, qui intervient en général quand tous les points sont réglés. Le débat public travaille sur un fuseau et non sur un tracé du futur gazoduc. On pose un certain nombre de questions et on explore ensemble les questions de concertation et de concertation de concertation. La seconde nouveauté est que l'on peut se poser la question du pourquoi et à quel point on doit d'avoir un fuseau 1,2 m de diamètre.
Le nouveau site de débat public, c'est de sortir le gazoduc de l'anonymat. Un gazoduc est quelque chose que l'on voit dans le sol. Le sol n'est pas un élément inerte et il fait partie de la topologie et donc a besoin d'être préservé, dit le maître d'ouvrage.
JHM : Pour pouvoir débiter, encore faut-il être informé. Est-ce prévu ?
P. L. : Le débat public est ouvert maintenant depuis un mois. Un site Internet a été ouvert simultanément. Le dossier du maître d'ouvrage est consultable avec 80 pages qui sont très informatives. Lundi, lors de la réunion publique à Arc-en-Barrois GRTgaz va présenter son projet après une introduction sur la fonction du débat public.
JHM : Cette réunion sera certainement l'occasion d'évoquer le passage du gazoduc dans le périmètre d'étude du futur parc national de forêt fauconnière ?
P. L. : Nous avons inscrit cette question dans les différents thématiques. Mais j'espère qu'elle sera ouvertement posée aux intervenants. Nous ne faisons que traduire les remarques de la population. Nous les structures pour ensuite les porter à une structure qui travaille à l'aménagement du territoire.
Propos recueillis par P. L.

30/10/09 JHM

Encarts presses

JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE

EST ECLAIR

COURRIER PICARD

Projet de canalisation de transport de gaz naturel Arc de Dierrey

DÉBAT PUBLIC ouvert à tous
Votre avis, vos questions sont importants, exprimez-les.

REUNION DE CLÔTURE DU DÉBAT PUBLIC ouverte à tous
Lundi 11 janvier 20h

Jouarre
Salle polyvalente

www.debatpublic-arc-dierrey-gaz.org

Projet de canalisation de transport de gaz naturel Arc de Dierrey

DÉBAT PUBLIC ouvert à tous
Votre avis, vos questions sont importants, exprimez-les.

Lundi 30 novembre
10h30-17h30
Permanence de la Commission Nationale de Débat Public

18h30
Réunion publique
Mairie des Tourelles

Rumilly-les-Vaudes

www.debatpublic-arc-dierrey-gaz.org

Projet de canalisation de transport de gaz naturel Arc de Dierrey

DÉBAT PUBLIC
Votre avis, vos questions sont importants, exprimez-les.

REUNION DE CLÔTURE DU DÉBAT PUBLIC ouverte à tous
Vendredi 15 janvier 20h


Crépy-en-Valois
Salle des Mairies de la Marne

www.debatpublic-arc-dierrey-gaz.org

Présentation de la CPDP lors des réunions publiques



DÉBAT PUBLIC sur le projet de gazoduc ARC DE DIERREY



Le DÉBAT PUBLIC sur le projet ARC DE DIERREY :

La Commission particulière du débat public (CPDP),
indépendante
de GRTgaz et des pouvoirs publics :

- organise et anime le débat,
- diffuse une **information complète, transparente et objective** à destination de la population,
- permet à la **population de s'exprimer** dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux **questions posées par le public**.




La Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect :

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer **la concertation avec le public**.



Les suites du DÉBAT PUBLIC:

- La CPDP produit, à la fin du débat public, un compte rendu exhaustif du débat et des **opinions exprimées**.
- GRTgaz décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, **par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet**.




Le DÉBAT PUBLIC : 3 principes fondamentaux pour tous

- L'**EQUivalence** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition.
- LA **TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque.
- L'**ARGUMENTATION** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées.

2 contraintes pour la CPDP

- LA **NEUTRALITE** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
- L'**INDEPENDANCE** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.




Merci à tous de participer à cette réunion, nous sommes toujours à votre disposition pour recueillir vos interrogations et contributions au:

2 avenue Joffre
10000 TROYES
03 25 46 95 91
contact@debatpublic-arcwierrey-gaz.org



Le DÉBAT PUBLIC sur le projet ARC DE DIERREY :

Projet d'une **canalisation de transport de gaz naturel** d'environ 300 km entre les communes de Cuvilly (Oise) et Voisines (Haute-Marne) étudié par GRTgaz (filiale de GDF SUEZ).

Le maître d'ouvrage, GRTgaz, est ici présent afin de développer le projet ARC DE DIERREY.




Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette réunion sera filmée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim* de la réunion seront mis en ligne, sous trois jours, sur le site:

www.debatpublic-arcwierrey-gaz.org



* Transcription mot à mot d'une déclaration orale.

Documents de communication réalisés

AFFICHE



TRACT



BANDEROLE



LETTRE DU DEBAT N°1



LETTRE DU DEBAT N°2



Documents de communication réalisés

CAHIER D'ACTEURS N°1

rédigé par le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine



CAHIER D'ACTEURS N°2

rédigé par le Parc naturel régional Oise - Pays de France



CAHIER D'ACTEURS N°3

rédigé par l'Association pour la Sauvegarde de la Basse Vallée de l'Ourcq et de ses Affluents



Documents de communication réalisés

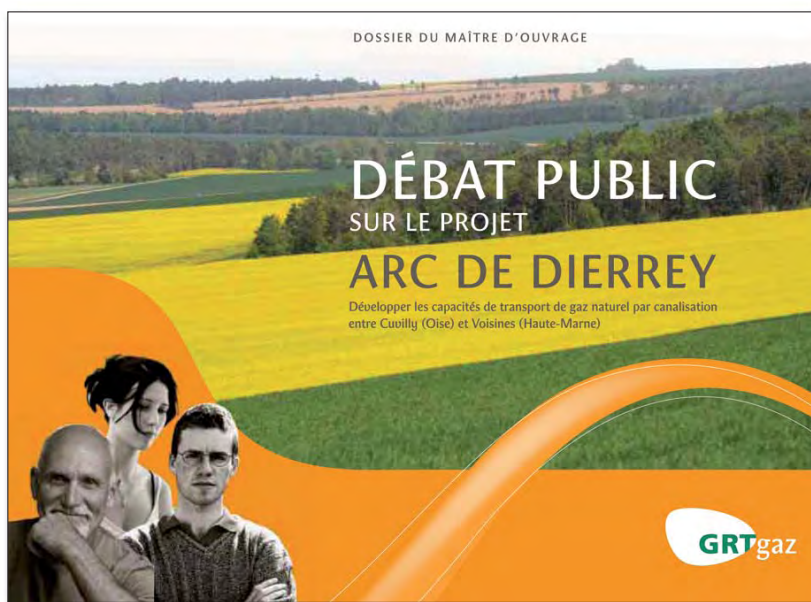
CAHIER D'ACTEURS N°4

rédigé par le Regroupement des Organismes de Sauvergarde de l'Oise

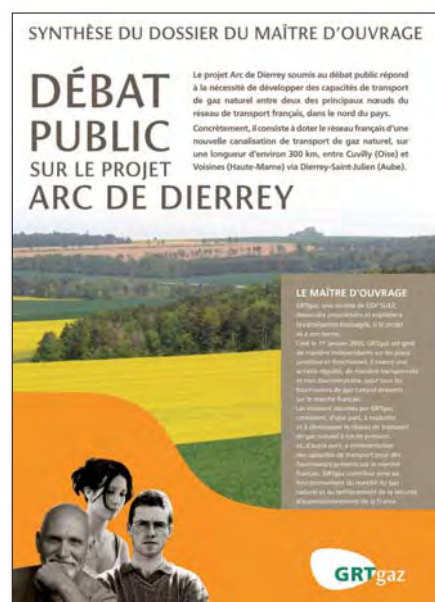


Dossier du débat et sa synthèse réalisés par GRTgaz

DOSSIER



SYNTHÈSE



cndp
Commission particulière
du **débat public**
Arc de Dierrey

Commission Nationale du Débat Public
6, rue du Général Camou 75007 PARIS
Tél. : 01.42.19.20.26 - Fax : 01.42.19.17.90
www.debatpublic.fr